

LA NATIONALISATION DES CHEMINS DE FER AMERICAINS

Un sénateur ne croit pas à la nationalisation immédiate des chemins de fer. — Washington devra étudier cette grande question, aujourd'hui même, avec celle du travail ouvrier et de la cherté de la vie.

(Dépêche spéciale)

Washington, 5. — La nationalisation des chemins de fer américains dont le principe pourrait bien s'étendre à d'autres industries, a été la question prédominante à Washington aujourd'hui, jointe à celle du travail organisé et de la cherté de la vie : autant de crises sociales que le gouvernement doit affronter.

Le sénateur Cummins, président du comité sénatorial du commerce entre Etats, a dit au correspondant de l'United Press que le courant du jour allait conduire à la nationalisation de l'industrie ; mais, quant à lui, il ne prévoyait pas une nationalisation immédiate des chemins de fer.

Quand les représentants des quatre grandes fraternités des chemins de fer paraîtront demain devant le comité conjoint du Congrès qui doit entendre leurs suggestions pour la solution du problème des chemins de fer, on s'attend à ce qu'ils vont demander franchement l'abolition du capital des chemins de fer ; l'achat des lignes des propriétaires actuels ; le paiement en obligations de l'Etat ; le contrôle futur des réseaux de chemins de fer par des corporations dans lesquelles le public, les employés et la gérance générale seront également représentés.

Le comité sénatorial du commerce entre Etats a choisi un sous-comité de trois membres pour étudier si une enquête sur le problème des salaires peut être tenue par le comité au complet. Le sous-comité fut chargé de savoir si la dernière augmentation des salaires a eu pour effet collatéral une augmentation du coût de la vie.

Mais le sénateur Cummins et d'autres membres du Sénat croient que le président Wilson a maintenant le pouvoir de nommer un bureau pour étudier la question des salaires.

Cummins est le président du sous-comité qui doit faire rapport le plus tôt possible — probablement cela sera fait dans quelques jours. S'il est en faveur d'une enquête, une résolution préparée par Cummins sera présentée au Sénat pour l'autoriser.

Dans un appel au Sénat, le sénateur a demandé que l'on n'attaque pas les ouvriers avant de connaître toutes leurs raisons. Et il a ajouté :

"Je pense que tout le monde réalise que nous approchons — si nous n'y sommes pas déjà — un tournant des plus graves. En face de cette crise, nous devons contrôler nos nerfs et envisager froidement tous les angles de ce problème d'un cerveau égal.

"Nous ne devons pas accuser les employés de chemins de fer de demander une augmentation de salaires, à moins d'être certains des faits. Les comités exécutifs des employés de chemins de fer ont demandé depuis longtemps une augmentation de salaires et personne ne disait qu'ils ne devaient pas être augmentés.

"De même ne devons-nous pas s'attaquer aux ouvriers, avant d'être parfaitement sûrs de la justesse de leurs réclamations.

"Tout ce que je suggère c'est de ne pas activer le feu de cette question brûlante, mais de l'étudier délibérément et d'en parler avec modération."

Cette déclaration de Cummins souleva le débat de la question des chemins de fer.

Le sénateur Nelson, de Minneapolis, demanda si la demande d'augmentation faisait partie d'un plan pour en venir à la nationalisation.

"Je n'en sais rien," lui a répondu Cummins.

Nelson demanda aussi si la demande était accompagnée d'une menace de grève. Cummins répondit également n'en rien savoir.

Le sénateur Thomas, du Colorado, fit remarquer que l'augmentation de douze cents par jour demandée par les employés des usines de chemins de fer signifierait une augmentation des dépenses de \$800,000,000 par année, si elle était pour tous les employés des chemins de fer.

"Est-ce que cela n'amènerait pas une nouvelle augmentation du coût de la vie ?" demanda-t-il.

Cummins répondit que tout probablement cela serait.

Au cours de la discussion sur la situation des chemins de fer, le sénateur Cummins déclara que le président et l'administration des chemins de fer avait "plein pouvoir pour traiter de la question, sans faire appel au Congrès."

LES ETATS-UNIS MENACES D'UNE GREVE DES CHEMINS DE FER

Des centaines de mille ouvriers sont déjà en grève, malgré leurs chefs d'union qui en contestent la légalité.

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 5. — Une menace de grève des chemins de fer continue de se propager par tous les Etats-Unis, malgré les efforts des chefs de la fédération du travail de maintenir les ouvriers à leur travail, jusqu'à ce que le vote autorisé soit pris pour la déclaration de la grève.

Les employés des mines de partout laissent leurs outils et menacent d'immobiliser toute l'industrie nationale, parce que, sans eux, on ne peut maintenir le matériel des chemins de fer à une époque la plus vitale de l'année — celle du transport de la récolte.

Et, par-dessus tout, flotte une menace encore plus sérieuse, celle de la demande de tous les employés de chemins de fer que les profits superflus soient enlevés des mains des capitalistes et versés entre les mains d'un triumvirat ouvrier, comprenant le public, les employés et la gérance générale.

Les derniers rapports reçus disent

que si le matériel des chemins de fer n'est pas maintenu, les moulins, les mines et les usines seront menacés de cesser leurs opérations.

On dit qu'il y a actuellement 200,000 wagons qui ne font rien.

Le référendum pris par la Chambre de Commerce des Etats-Unis, parmi les hommes d'affaires, au sujet de la nationalisation des chemins de fer, a donné un vote de 99 pour cent contre.

Plus de 100,000 employés des chemins de fer menacent de se mettre en grève si l'on n'augmente pas leurs salaires. De tous les coins du pays arrivent les nouvelles alarmantes que les ouvriers quittent leur poste.

Chicago, 5. — La grève des employés des usines des chemins de fer se propage. 15,000 autres ouvriers se sont mis en grève et 10,000 menacent d'en agir de même demain.

La grève a été déclarée illégale par les chefs d'union, mais on ne se préoccupe guère de cela.

La plus grande harmonie préside aux assises so- lennelles du parti libéral

Tous les délégués ne forment qu'un bloc libéral solide, tout rempli des grands principes d'harmonie et de bonne entente de celui qui est disparu et dont la convention est tout imprégnée. — "O Canada" est entonné par tous les délégués, aux accords de la fanfare du gouverneur.

QUEBEC ASSUMERA TOUTE SA RESPONSABILITE.

La question de l'abstention du Québec dans le choix du chef du parti a été définitivement réglée. — Plusieurs magnifiques discours sont prononcés à la première séance. — Ce que les soldats demandent au parti libéral. — La province de Québec reste fidèle aux principes du libéralisme.

(De notre correspondant spécial à Ottawa)

Ottawa, 5. — La convention libérale nationale convoquée à la demande expresse de Sir Wilfrid Laurier et dans l'esprit de ses dernières volontés s'ouvrait à 10.30 heures précises, ce matin, dans l'immense salle du Pavillon Howick, au terrain de l'Exposition.

OUVERTURE OFFICIELLE

C'est l'honorable Charles Murphy, en charge du comité des arrangements qui, montre en main, s'avance sur le devant de l'estrade et déclara ces assises solennelles du parti libéral officiellement ouvertes. Les voutes retentirent des sons majestueux de l'hymne national, chanté par tout le monde, puis des notes impressionnantes du "O Canada" soutenues de la fanfare de la Garde du Gouverneur.

Le rouage très élaboré, qui a fonctionné toute la journée à la perfection, sous la direction des présidents conjoints, Sir Lomer Gouin et l'honorable Murray sans le moindre délai ou un seul moment de retard, prouve à l'évidence la sagesse qui a présidé à l'organisation de cette convention.

L'HON. D. D. MCKENZIE

M. Murphy présenta le chef parlementaire du parti libéral, l'honorable D. D. McKenzie. Il fut reçu au milieu de longs applaudissements. Il souhaita, le sourire aux lèvres et avec sa verve accoutumée, la plus cordiale bienvenue à tous les délégués réunis. Il rappela que cette convention était l'œuvre du toujours regretté Sir Wilfrid Laurier et déclara qu'elle serait tenue dans l'esprit de bonne entente et d'union qu'il a toujours cherché à entretenir parmi tous les canadiens.

Il dit que les pays avaient les yeux sur nous et qu'il attendait de grands résultats de ces assises uniques dans l'histoire du Canada.

M. McKenzie dit alors que certaines personnes se demandaient de quelle autorité les libéraux étaient réunis et répondit à cette question que le parti libéral et tous les libéraux du pays étaient d'accord qu'il devait se tenir une réunion de ce genre.

Il proposa ensuite les noms des présidents conjoints qui furent accueillis au milieu du plus grand enthousiasme.

L'HON. M. MURRAY

L'honorable M. Murray prit son siège à côté de M. McKenzie. Invité à prendre la parole, il félicita les libéraux d'être venus en si grand nombre, animés de l'esprit du plus pur libéralisme, et désireux de servir le Canada.

Un tonnerre d'applaudissements souligna sa déclaration à l'effet que l'unionisme avait vécu. Dans l'honorable M. Murray, la convention venait de se donner un professeur de libéralisme intégral. Il faisait bon d'entendre sur ses lèvres ces fortes convictions politiques. Son discours se résuma dans ces simples mots : Je crois au libéralisme.

SIR LOMER GOUIN

Sir Lomer Gouin n'était pas dans la salle au moment où il fut choisi comme président. Son apparition fut saluée de longues acclamations. Le premier ministre de Québec a, par sa présence et les quelques paroles adressées à la délégation, justifié la haute estime que tous les libéraux du pays ont pour sa personne, son talent et ses capacités comme administrateur de notre grande province.

Il a dit dans une langue très précise ce que nous étions venus faire c'était nous choisir un chef libéral et préparer un programme libéral.

Il rappela une parole entendue en 1893, par un représentant d'une province longtemps fidèle à l'allégeance libérale : "La garde meurt, mais ne se rend pas." "Nous pouvons dire aujourd'hui, dit Sir Lomer, la garde vit, elle veut se battre, elle se battra et vaincra."

Cette profession libérale et cette détermination de lutter et de vaincre a soulevé l'enthousiasme de toute la salle.

Il avait à peine ouvert la bouche pour prononcer ses premières paroles en anglais, que tout l'auditoire lui fit une nouvelle ovation prolongée. Cette fois, ce n'était pas seulement les siens

qui étaient fiers de lui, mais toute la grande armée libérale du pays qui acclamait un des plus illustres fils de notre race, sans considération d'origine ou de religion.

Dès les premières minutes on comprit dans quel esprit les libéraux étaient réunis. La sympathie qui se manifesta dès les premiers moments, ne pouvait qu'aller s'accroissant et c'est ce que nous avons remarqué en parcourant les divers groupes en attendant la séance de l'après-midi.

Les délégués qui étaient des inconnus les uns aux autres, il y a quelques minutes, échangeaient leurs vues sur tout ce qui nous intéresse dans le moment avec une franchise et un bon accord parfait. C'est donc que le parti libéral est plus fort, plus uni, plus grand que jamais.

DISCOURS DE SIR LOMER GOUIN

Messieurs de la Convention libérale :

J'apprends en entrant dans cette salle que vous m'avez fait le grand honneur de m'élire, conjointement avec notre distingué ami le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, président de cette convention. Je vous remercie du compliment que vous avez fait par là à la grande province que j'ai l'honneur de représenter avec les délégués de Québec.

Cette convention a été appelée, je comprends, pour faire le choix d'un chef du parti libéral et pour tracer un programme que ce parti devra mettre devant le pays. C'est un chef libéral que nous devons choisir et c'est un programme libéral que nous devons soumettre aux électeurs du Canada.

Cette convention me rappelle celle de 1893 qui a préparé le grand triomphe de 1896. Je me rappelle les noms des chefs de l'époque. Il en est encore quelques-uns qui sont parmi nous. Je me rappelle les discours qui ont été faits à cette grande convention et je me rappelle le programme auquel le parti s'est arrêté. Je me rappelle encore les discours de l'un des délégués qui disait venir d'une province qui était restée constamment fidèle à l'allégeance libérale et qui répétait ces mots historiques : "La garde meurt mais ne se rend pas. Je viens d'une province, — la province de Québec — qui peut dire elle aussi, non seulement : la garde meurt et ne se rend pas, elle veut se battre, elle veut vaincre et elle vaincra." (Applaudissements.)

C'est, si je comprends bien, le sentiment canadien, un peu ce que l'on pense sur toute la terre canadienne. Le parti libéral est encore vivace, le parti libéral est encore vigoureux, le parti libéral se réunit dans ces assises pour se réorganiser, pour soumettre son programme à l'électeur canadien, bien convaincu, comme le disait tout à l'heure notre ami, M. Murray, que bientôt les jours de triomphe apparaîtront pour le parti libéral au Canada.

Je ne vous retiens pas davantage. Nous sommes ici pour délibérer, nous sommes ici pour travailler, nous sommes ici pour décider, et je comprends que la première qualité du président qui veut être un président modèle, c'est de parler le moins possible. Je vous répète donc ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait. Ma tâche sera facile. Je n'aurai qu'à secondar mon ami M. Murray qui a toute l'expérience et tout le prestige pour remplir le fauteuil de président d'une convention comme celle-ci. Vous m'avez fait le compliment quand même, vous avez fait l'honneur quand même à ma province, et je vous en remercie de tout mon cœur.

A LA MEMOIRE DE SIR WILFRID

On a répété à plusieurs reprises que cette convention avait été convoquée par Sir Wilfrid Laurier.

Comme il a été soigné à l'affection de ses fidèles partisans avant que son œuvre soit achevée, on a eu l'heureuse idée de disposer sur l'estrade un grand portrait à l'huile, où il est représenté assis, très au naturel.

Un jeu de lumières électriques anime les traits de telle sorte que la noble figure du toujours regretté chef plane sur cette assemblée où son nom est souvent prononcé et où son esprit de tolérance, de justice, de plane, an-

mant et dirigeant les pensées et les actions de ses disciples.

Sir Allen Aylesworth, ancien ministre de la Justice sous l'administration Laurier a eu l'heureuse idée de proposer une résolution à la mémoire de l'ancien premier ministre. Il proposa donc en termes difficiles à décrire cette résolution où il a mis tout son esprit et le meilleur de son cœur. Son émotion visible se communiqua à l'immense auditoire.

Il appartenait à l'honorable Rodolphe Lemieux de secondar cette motion. Le premier lieutenant de Sir Wilfrid, dans notre province, le confident de sa pensée, prononça l'éloquente allocution que l'on trouvera dans une autre colonne. Très en voix, il jeta aux échos de l'immense salle les paroles musicales et vibrantes qui ont dû réjouir Laurier s'il lui a été donné de les entendre.

Ces discours a été souvent interrompu par les applaudissements de tout l'auditoire, car il y a des Canadiens français et beaucoup d'Anglais de toutes les parties du pays qui ont hautement apprécié cet éloge du chef de sa politique.

M. Lemieux a profité de la circonstance, comme les orateurs précédents, pour faire entendre la grande note libérale, à la manière du grand chef, dans l'esprit le plus large de tolérance, de justice et de respect les uns des autres, sans lequel il est impossible d'avoir l'harmonie, la bonne entente et l'union dans notre pays.

Cet discours a produit une impression profonde sur toute la délégation, même ceux dont les oreilles n'étaient pas familières avec notre langue, se sont laissés bercer au charme des mots, à la musique de l'élocution et ont été pris par le débit enthousiaste et communicatif. En un mot c'était un triomphe oratoire égal à la grandeur du sujet et digne de la circonstance.

M. Lemieux donna, à son tour, lecture de la résolution et l'auditoire garda un moment le silence par respect pour la mémoire du cher disparu.

Cet hommage unanime, à l'ouverture de la convention a donné le ton et la délégation restera fidèle aux grands principes libéraux posés par Laurier. Tous sont unis dans son esprit pour continuer son œuvre.

Voici le texte du discours de l'honorable Rodolphe Lemieux :

L'HON. RODOLPHE LEMIEUX

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J'apprécie vivement l'honneur qui m'est fait en associant mon nom à celui de Sir Allen Aylesworth, dans le solennel hommage que cette Convention veut rendre à la grande mémoire de WILFRID LAURIER.

Il convenait qu'une voix française se mêlât à celle que vous venez d'entendre afin de fixer une fois de plus l'attention des Canadiens sur ce qui a été le trait saillant de la carrière de celui que nous pleurons : à savoir, l'égalité des races et l'harmonie qui doit exister dans leur contact de chaque jour, de chaque heure, de chaque instant de notre existence nationale.

Que puis-je ajouter à cette résolution qui résume en quelques phrases lapidaires, le magnifique enseignement qui se dégage de la vie de celui qui n'est plus ?

De tous ces contemporains qu'il dominait de sa haute taille, j'ose dire qu'aucun autre n'a mieux compris nos jours. Et personne ne l'a aimé avec plus d'intelligence ni servi avec plus d'amour.

Issu de la minorité, son génie en déployant ses ailes, l'a porté vers les sommets.

Fils d'une race conquise, il a orienté vers une arène moins sanglante que les champs de bataille, les vainqueurs et les vaincus, puis leur montrant l'idéal à suivre, il a convié les uns et les autres à édifier sur les ruines du passé, une patrie canadienne, par la pratique de la liberté, de la justice, de la tolérance.

Son idéal, permettez-moi de le placer bien en vedette sous vos regards, au moment même où se tiennent ces grandes assises qui marquent un des tournants de notre histoire. — Son idéal ? "LE CANADA D'ABORD, LE (A suivre à la page 7)

Conditions

Tel est l'état actuel des affaires quant au commerce du vêtement. Le prix des matières premières s'est augmenté de 90% au moins et les salaires se sont élevés de 100% et plus. La laine est rare et la demande n'a jamais été plus forte. Il est certain que le prix des complets montera cet automne. Vous pouvez éviter cette hausse d'une seule manière — en faisant vos achats immédiatement.

MAGASIN
FASHION-CRAFT

MAX BEAUNAIS LIMITEE

229 rue St Jacques Montreal

Partie Ouest 463 rue St Catherine O. 469 St Catherine E.

LA SITUATION OUVRIERE DE L'ANGLETERRE EST TRES CRITIQUE

La grève des mineurs du Yorkshire, des boulangers, des agents de police, des mécaniciens de locomotive et une autre grève nationale des employés de chemins de fer aggravent tellement le pays que le chef ouvrier, Arthur Henderson accourt à Londres.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 5. — Comme la grève des mineurs de Yorkshire n'est pas encore réglée, que celle des boulangers continue, qu'un certain nombre d'autres grèves sporadiques ont été engendrées par sympathie au sein de différentes autres industries, que le mécontentement de la police de voir échouer sa tentative de faire retirer de projet de loi l'affectant directement, et qu'une autre grève nationale des chemins de fer se fait menaçante, il s'ensuit que la situation ouvrière de l'Angleterre est tellement critique que le chef ouvrier anglais, Arthur Henderson, qui est à la conférence socialiste de Lucerne, aurait été appelé en toute hâte à Londres.

Liverpool fut calme aujourd'hui, mais la ville est encore le théâtre d'un fort des grévistes et les débardeurs menacent de se joindre aux agents de police déjà en grève. Le comité exécutif des débardeurs a demandé la réinstallation des agents de police renvoyés, sans quoi ils supporteront de tout cœur les revendications de la force constabulaire.

Une autre assemblée a été tenue, ce soir, à Liverpool, où étaient représentées toutes les associations ouvrières de la ville et tous les corps de métiers. On y a considéré l'opportunité de faire une grève générale de sympathie. On dit que Tom Mann, président de l'union des travailleurs, ira à Liverpool pour diriger la marche des événements.

Des négociations entre le gouvernement et l'association des ingénieurs et des chauffeurs-mécaniciens de locomotives pour fixer une nouvelle échelle de salaires ont eu lieu au cours des six derniers mois. Le gouvernement vient d'émettre une dernière échelle de salaires, mainte fois remaniée et que l'on regarde comme devant être la dernière. Mais, le comité exécutif de l'union a protesté contre cette échelle de salaires qu'il trouve trop inégale pour les différentes parties du pays. Le comité est arrivé à Londres de Leeds pour avoir une entrevue avec le Board of Trade à ce sujet et la situation est considérée comme critique. Bien plus, il y a des commencentements de grève sur les chemins de fer de l'Ecosse, à cause de certains malentendus locaux.

REMEDES AU COUT DE LA VIE.

Londres, 5. — George H. Roberts, contrôleur des vivres, dans un témoignage qu'il apporta aujourd'hui à la première séance de la Chambre des Communes dans un comité choisi pour enquêter sur le coût de la vie et sur les profiteurs, a déclaré que son ministère avait difficilement pu définir des cas patents d'exploitation. Il ajouta que les quatre personnes dont la culpabilité fut clairement reconnue devraient être punies plus sévèrement aujourd'hui.

M. Roberts dit en être venu aux conclusions suivantes : Primo — Qu'un contrôle des vivres plus efficace devrait être exercé et qu'une surveillance plus sévère devrait être apportée à leur distribution.

Secundo — Que la même méthode devrait être appliquée pour la vente et la répartition des autres marchandises telles que chaussures, etc.

Tertio — Que le ministère ou département du coût de la vie (chargé d'en fixer le prix) devrait faire pour les autres marchandises ce qu'il a fait déjà pour les vivres.

Quarto — Qu'un ministère spécial devrait être institué pour la publication de tout ce qui concerne le coût de la vie dans le pays et à l'étranger.

Quinto — Qu'avec la diminution des heures de travail, la hausse des denrées et de tout autre marchandise



VOS
FOUR-
RURES

Faites-les réparer et transformer d'après nos ravissants modèles nouveaux.

Prix raisonnables

Satisfaction Garantie

Chas. Desjardins & Co
Limitee
130, RUE ST-DENIS.

105-1-1

PHARAOH
LE CIGARE EXCEPTIONNEL
3 pour 25

L'EVACUATION DE LA ROUMANIE

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 5. — Le conseil suprême a consacré tout son temps, aujourd'hui à l'étude de la question hongroise. On a donné instruction à la mission militaire inter-alliée à Budapest d'évacuer la Roumanie, à partir de la capitale de la Hongrie, aussitôt que la garde rouge hongroise aura été désarmée.

Une copie de ces ordres a été envoyée en Serbie et en Roumanie, et instruction a été donnée à la Serbie de cesser leur avance sur Budapest. M. Vénizelos, premier ministre de la Grèce, a comparu devant le conseil suprême pour discuter la question de la frontière bulgare, mais aucune décision n'a été prise.

LES ALLIES SONT EN FUITE

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 5. — Les alliés qui avaient atterri à Onega, sur le front nord de la Russie, après avoir bombardé la ville, en ont été chassés, après un rude combat qui dura seize heures. C'est ce que mandate un message radiotélégraphique bolchéviste.

Il ajoute que les alliés se sont hâtés d'embarquer sur leurs navires qui ont gagné en toute vitesse le nord. Un des navires bombardé par l'artillerie bolchéviste, aurait coulé.

On mandate aussi que les Ukrainiens se sont emparés d'Ashky et que le congrès des soviets, à Novgorod ont décidé de fermer tous les monastères et d'envoyer les moines travailler à l'arrière de leur armée.

CHRONIQUE DES SPORTS
(Suite de la 2^{ème} page)L'ELK ENCORE
VICTORIEUX

Le club Elk vient d'ajouter encore une autre belle victoire à son actif en battant le Prince Albert par le score de 16 à 7.

L'équipe du gérant J. Galarneau ne s'arrêtera pas là car elle veut rencontrer les meilleurs clubs amateurs de la province.

Le club Elk se croit de taille à faire face à tout club amateur sans exception et aura le plaisir de le prouver.

Le gérant demande aux autres clubs de bien vouloir communiquer avec lui.

Il lance aussi un défi à l'Idéal de Beauharnois ainsi que les clubs suivants: Excelsior, St-Denis, Cardinal, C. P. Verdun, Mont-Rolland, Gais-Lurons, les Allies.

Les amis des Elks ne doivent pas oublier qu'ils ont joué à Bordeaux, dimanche prochain le 10 août.

Le départ se fera à 10 heures et une heure dimanche après-midi.

Score de la dernière partie:
Prince Albert 02021002
Elks 11062213

LAURIER DE
BORDEAUX

Le Laurier de Bordeaux a défait, dimanche dernier, le St-Lambert, par le score de 12 à 11. Se sont particulièrement distingués au champ: P. Minher, A. Cadieux et A. Gagnon.

Ont frappé pour le circuit: P. Minher, E. Goyer et A. Chagnon.

Le Laurier note que l'Idéal de la Pointe est s'approcher comme gagnée la partie qu'il a bel et bien perdue à Bordeaux, lors de sa visite en cet endroit, le dernier avant de défier l'Idéal par le score de 10 à 9.

L'Idéal désire-t-il une revanche? Si c'est là son objectif en se déclarant vainqueur de sa partie perdue à Bordeaux, ces messieurs ont donc encore besoin de quelques leçons de savoir agir.

L'Idéal s'en prend à l'arbitre sur certaines décisions défavorables que celui-ci aurait rendues, mais l'arbitre avait été accepté par les deux clubs intéressés et celui-ci agit avec toute justice et personne n'a protesté ses décisions. Voilà que deux semaines après, on déclare que l'arbitre a fait gagner la partie. Maintenant on s'en prend au public sur certaines interventions. Le meilleur des deux clubs a gagné. Voilà tout.

S'il s'agit d'envie à l'Idéal de la Pointe de jouer avec le Laurier, il n'aura qu'à communiquer avec le gérant, qui lui réserve dimanche, le 24 août, pour une partie pour le titre de champion. En dehors de cette date, l'Idéal n'aura peut-être pas la chance d'arranger une partie avec le Bordeaux. C'est pourquoi avis au gérant de l'Idéal. Inf. H. Minher téléphone Uptown 6474.

NORD IND., II
VAINQUEUR

Le Nord Ind. II a remporté une brillante victoire en battant le Rosemont par le score de 14 à 8 dans une partie des plus intéressantes. Il peut maintenant et à juste titre, se proclamer l'un des meilleurs clubs de la province.

Le lanceur Albert Poupard a retiré 14 hommes au bâton. Le Nord tient à remercier le Rosemont de son bienveillant accueil.

Batteries: Martel, Thibodeau et Dépatie; A. Poupard et H. Piché.

Score par inning:
Nord Ind. II 110352200—14
Rosemont 113000021—8

Le Nord Ind II jouera dimanche avec le St-Anselme sur le terrain du Nord Ind., angle des rues Chamblay et Hochelaga. Il lance un défi à tout club de 15 à 17 ans après cette date.

Inf. Adrien Lafleur, 473 Joliette, ou Albert Girouard, 631 Chamblay.

DEUX VICTOIRES
DU CAMPAGNARD

Acton Vale, 4 — Le Campagnard d'Acton Vale, après avoir défait le Richmond par 16 à 1 dimanche le 27 juillet, vient de remporter une brillante victoire sur la Windsor Mills par le score de 8 à 7 dans dix innings. Paiche enregistre le point victorieux à la fin de la dixième manche après un beau deux-but. Toute l'équipe a joué pour gagner et les adversaires ne purent surpasser les campagnards malgré des efforts inouïs, de la part du lanceur surtout qui joua une grande partie. Il convient de mentionner le jeu intelligent de Bérubé au premier but et le travail des frères Lemoyne dont le jeu brillant attire les foules.

Marcie reprend peu à peu sa forme ancienne et des piliers du club avec un peu d'entraînement et de ténacité. Trambly a bien lancé, mais il devra surveiller davantage les coureurs. En somme ce fut une belle partie qui ne fut pas gagnée sans peine. L'arbitre Emile Brousseau fit preuve d'une grande connaissance du jeu américain et est très dévoué pour ce sport.

Alignement du Campagnard: Lefebvre, s.s.; Rancière, c.; Marcie, cf.; Ballard, 1^{er}; Proulx, 3^e; Lemoyne, 2^e; Barabé, 1^{er} b.; Trambly, 1^{er} p.; Lavigne, r.f.; Trambly, Charret, Proulx substitués; Landreville, scorer.

LE CLUB ST-DENIS

Privé d'un de ses meilleurs joueurs, et de plus son receveur relevant de maladie, le St-Denis fut défait dimanche dernier par l'Excelsior par 3 à 1.

Le St-Denis espère que l'Excelsior lui accordera une revanche, mais cette fois, il aura son équipe au complet et en condition.

Dimanche prochain, le St-Denis ira rencontrer le C. P. Verdun et espère bien de reprendre sa marche triomphale.

Le St-Denis attend une réponse du St-Jérôme pour le 17 et du Granby pour le 24, ou à tout autre club de la province. Inf. G. Soulière, 377 Fabre, St-Louis 2739 l'après-midi.

LE C. P. VERDUN
INVINCIBLE

Dimanche dernier, le Cercle Paroissial de Verdun a écrasé le club Chénier de Montréal.

Les gars du gérant L'Ecuyer ont tous joué une grande partie et se sont affirmés de vrais champions.

Dimanche, le 10 août, le Cercle Paroissial de Verdun recevra le Saint-Denis.

Cette joute mettra deux grands clubs aux prises et encore une fois les amateurs du baseball à Verdun auront du beau sport.

QUELLE SERA LA FUTURE
PRINCESSE DE GALLES?

La venue du Prince de Galles en Amérique remet cette question au premier plan de l'actualité. — Pourrait-il épouser une américaine.

(Dépêche spéciale)

New-York, 5.—Existe-t-il des obstacles insurmontables au mariage du prince de Galles avec une Américaine? Telle est la question que se posent nombre de gens, de ce temps-ci, et qui fait l'objet de vives discussions, à l'occasion de la visite prochaine du prince-héritier d'Angleterre en Amérique.

Jusqu'ici, la seule femme de sang américain qui ait eu l'honneur de partager un trône royal a été Alice Reine, née à la Nouvelle-Orléans, fille de Michel Heine, banquier américain bien connu. Après la mort de son premier mari, le duc de Richelieu, elle devint la compagne du Prince de Monaco, et fut reçue comme telle, avec tous les honneurs dus à une souveraine, à la Cour St-James et à quelques autres cours, quoique pas à toutes, loin de là, des capitales monarchiques du continent. Elle a, peu après, perdu à jamais ses titres et ses honneurs, à la suite de son divorce avec le Prince de Monaco.

Un autre exemple d'union matrimoniale entre une personne de sang royal et une autre personne, celle-ci issue du peuple, a été offert lors du mariage de la princesse Patricia avec le capitaine Ramsay. Cependant, la princesse a dû abdiquer et renoncer à ses titres et à ses honneurs royaux.

Cependant, ceci n'est pas la même chose et n'offre aucune comparaison avec ce qui nous occupe, pas plus qu'on peut comparer le trône de Monaco avec celui de l'empire britannique sur lequel le soleil ne se couche jamais, et l'idée qu'une Américaine serait appelée à le partager avec le fils aîné de George V, et en même temps héritier présomptif, est considérée par plusieurs comme une simple illusion aux Etats-Unis. Les journaux étrangers en voient la possibilité, mais les journaux américains l'ont écartée. L'union entre les deux grandes nations de langue anglaise du monde.

Disons d'abord qu'il n'y a aucun obstacle légal ou constitutionnel qui pourrait empêcher le mariage du prince de Galles avec une Américaine, à moins qu'elle fut catholique romaine.

Le soi-disant "acte de succession" adopté par les deux chambres, il y a deux cents ans, et en vertu duquel George V est monté sur le trône, déclare que les membres de la famille régnante anglaise ne peuvent, à moins de déchéance à la succession de la couronne, cette décision s'étend aussi à leurs enfants. C'est pour cette raison que la reine de Roumanie, née en Angleterre et membre de la famille royale, est exclue, ainsi que ses enfants, de la place qu'elle aurait droit d'occuper dans la ligne ascendante de la couronne britannique. Bien qu'elle soit demeurée protestante, son mari, le roi Ferdinand, est catholique romain. Pour la même raison, la reine Ena, d'Espagne, par son mariage avec Alphonse XIII, roi d'Espagne, a perdu tous les droits qu'elle avait sur la succession au trône d'Angleterre, droits qu'elle possédait comme petite-fille de la reine Victoria.

C'est pour cette raison que l'union de George IV avec une catholique romaine, Mme Fitzherbert, a été tenue si cachée, et même on n'admet que sous le règne d'Edouard VII, qui en ordonna la publication.

Etant donné qu'il n'y a aucun empêchement constitutionnel à une union avec un membre de la famille régnante anglaise, excepté pour un catholique romain, il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fait qu'aucun mariage d'un prince ou d'une princesse de sang royal n'est valide aux yeux de la loi d'Angleterre, à moins qu'il n'ait reçu la sanction officielle du souverain et du ministre. C'est-à-dire du roi et de son conseil privé. De plus, même si après avoir reçu la sanction du souverain et du ministre, ce mariage est désapprouvé par les deux chambres du parlement, il devient nul par le fait même. Il n'est pas nécessaire de demander la permission au parlement, mais si la législature impériale s'y oppose, l'union devient nulle et illégale.

Ces prévisions, contenues dans les soi-disants lois des mariages royaux, mises en force par le parlement en 1772, rendaient quasiment impossible toute alliance d'un membre de la famille régnante anglaise avec une personne d'une autre religion, à moins qu'elle n'ait l'approbation de la Couronne, du gouvernement, du Conseil privé et de la Législature Impériale, le gouvernement—c'est-à-dire le cabinet—n'étant qu'un comité du Conseil privé.

Les lois des mariages anglais furent mises en force à cause des nombreuses mésalliances contractées par les frères de George III et par quelques-uns de ses fils. C'est ainsi que le duc de Gloucester, mari de la fille légitime de son père, le duc de Devonshire, et ses deux sœurs, la duchesse Sophie et la princesse Caroline, se trouvaient en ligne directe pour la succession au trône. Henry, duc de Cumberland, troisième frère de George III, contracta une mésalliance avec une fille d'un officier de marine, ce mariage n'eut aucun descendant.

Auguste, duc de Sussex, le plus jeune fils de George III, et le neveu de celui-ci, le duc de Cambridge, contractèrent deux fois de suite des unions qui étaient en violation de la loi des mariages royaux. Mais ces unions furent considérées comme invalides aux yeux, non seulement de la loi anglaise, mais aussi de l'Eglise anglicane, et ne furent pas reconnues. Dès lors, si une princesse ou un prince de la famille régnante anglaise devait marier une ou un Américain, sans le consentement de la Couronne et du Conseil privé, et devant la désapprobation des deux chambres de Westminster, le mariage ne serait pas considéré, soit au point de vue légal ou ecclésiastique. De plus si le mariage devait se contracter en territoire anglais, le ministre qui présiderait à la cérémonie et les témoins qui signifieraient l'acte de mariage se rendraient de ce fait coupables d'infraction à la loi des mariages royaux.

Il semble y avoir une impression que les membres de la famille régnante anglaise, spécialement ceux qui sont en ligne directe à la succession du trône ne doivent marier que des princesses de sang royal. Tel n'est pas le cas, cependant, en Angleterre.

C'est le cas en Allemagne et en Autriche monarchiques où on considérerait les descendants de ces mésalliances comme des bâtards et les épouses étaient considérées comme des concubines, et elles n'avaient aucun droit à la succession de leur mari. On les excluait de bien des cours royales de l'Europe. Les enfants étaient privés de tout droit au trône.

En Angleterre, cependant, il ne s'est jamais contracté de mariage morganatique et la loi anglaise ne prévoit pas d'obstacle légal aux mariages de rangs disproportionnés comme c'est le cas en Allemagne et en Autriche. C'est ainsi que la fille aînée du roi George, Louise, princesse royale, a été autorisée par son grand-père, la reine Victoria, et le Conseil privé, à marier le défunt lord Fife, banquier élevé à la pairie, qui fut fait duc de Fife par son mariage. Tant que le roi George ne fut pas marié et par conséquent n'eut pas d'enfants, la princesse royale, duchesse de Fife, et ses deux filles, venaient après lui pour la succession au trône. Le duc de Fife était du moins un pair du royaume quand il se maria. Avec le consentement de la reine Victoria, la princesse Louise maria le duc d'Argyll, ce dernier n'ayant pas encore recueilli les honneurs de son père. Il portait, cependant, le titre de marquis de Lorne, mais il n'en donna pas, aux yeux de la loi, un simple citoyen. Dans aucun de ces deux cas le parlement n'a présenté aucune objection aux alliances projetées.

La reine épousa le roi Jacques II, mère de la reine Marie et de la Bonne Reine Anne, était la fille du grand homme d'Etat, le comte Jacobine de Clarendon, et sa mère était une femme de la plus humble naissance, qu'on dit même avoir été lavandière. La reine Anne, épouse de la reine Elizabeth, Anne Bolingbroke, était d'origine française, quand elle devint la seconde reine d'Henri VIII; il en est de même aussi de la mère d'Edouard VI, la reine Jane, qui était la fille de sir John Seymour, un simple chevalier. L'histoire d'Angleterre abonde en cas analogues de rois qui épousèrent des femmes d'humble condition aux yeux de la loi.

La seule objection à un mariage entre un prince anglais du sang, héritier de la couronne, et une Américaine, présentée en vertu de la force de la loi non écrite — elle a cessé d'être un statut du royaume — qui a jusqu'ici empêché les nominations d'Américains de naissance mais d'allégeance matrimoniale anglaise aux fonctions et dignités de la cour St-James. On ajoute que, si ce n'est cela, la reine Marie aurait offert le contrôle de sa maison — c'est-à-dire le poste de femme de garde-robe, les attours — à la duchesse de Roxburgh, anciennement Mary Goelet, de New-York, pour qui on dit qu'elle entretenait une chaude amitié.

Il y a quelques deux siècles ou plus, Guillaume III, populairement connu sous le nom de "Hollandais Guillaume", qui, avant son ascension au trône anglais, avait été le dictateur héréditaire de la Hollande, et les deux fils de Guillaume, le duc de Gloucester et le duc de York, ont été élevés aux honneurs anglais, qu'une loi fut adoptée, enlevant à tout citoyen qui ne sera pas né dans les dominions du royaume anglais le droit à toute position de haute confiance civile ou militaire.

Quand la reine Victoria monta sur le trône, elle s'empressa d'élever à quelque haute fonction dans sa maison royale son gouverneur allemand, le comte von Lehzen, qui avait été son compagnon de tous les jours depuis son enfance et à qui elle était beaucoup plus attachée qu'à sa mère, la duchesse de Kent. Mais elle se rendit bientôt compte que l'origine de la Fraulain la tenait pour toujours éloigné de son entourage et qu'il lui serait impossible de la garder auprès d'elle.

Il en fut de même, de feu Hermann von Sahl, l'un des secrétaires du prince consort allemand, qui après la mort du roi époux de la reine, resta auprès de cette dernière jusqu'à sa propre mort l'un de ses confidentiels les plus respectueux et les plus dévoués, à titre de correspondant de la cour d'Allemagne. Malgré la faveur dont il jouissait dans la maison de la reine Victoria, son nom ne parut jamais sur la liste de son personnel.

Cependant, les assidus de la cour, ceux qui avaient leurs entrées officielles et les ministres de l'Etat, s'efforçaient de l'influence qu'il exerçait sur la reine, qui se reposait sur son jugement et sa grande valeur intellectuelle et morale. Ce n'est même pas exagéré de dire qu'après la mort du prince consort, Hermann von Sahl devint une "éminence grise" dans la meilleure acception du mot.

Quand la reine Alexandra vint pour la première fois en Angleterre, en 1865, alors qu'elle était fiancée au Prince Edouard, elle retourna à Londres l'une de ses plus intimes compagnes d'enfance, Thérèse, comtesse de Steding, mariée deux ou trois ans auparavant à un Anglais, William George Grey, ancien secrétaire de légation à Copenhague, et un rejeton de la famille dont le comte Grey est le chef. Thérèse fut élevée au rang de Lady avec beaucoup de difficultés et grâce seulement à l'intervention de la reine Victoria, et attachée ensuite à la personne de la princesse de Galles.

Mais en 1901, à son ascension au trône d'Angleterre, elle dut se dispenser des services de sa jeune amie et Lady Grey, qui mourut duchesse d'Otrante, ne put même pas à titre honorifique, demeurer dans la maison royale.

Il est parfaitement vrai qu'en 1870, la législature du royaume de George I, craignant de l'entourage de la personne royale tous les étrangers à été sensiblement adoucie.

Cependant, ce ne fut qu'à la fin de l'année 1915 que la haute cour du royaume, au cours d'un procès intenté à sir Ernest Cassel et à sir Edgar Speyer dans le but de leur enlever leur siège au Conseil privé en raison de leur nationalité étrangère, déclara à l'unanimité que la législation de 1870 avait supprimé les distinctions statutaires qui différencient les citoyens anglais de naissance des citoyens anglais par naturalisation.

Cette décision de la haute cour au sujet du statut de Sir Ernest Cassel et de l'autre étranger membre du Conseil privé ne reçut pas tout de suite l'approbation publique. La grande guerre eut cependant pour effet immédiat de prouver le peuple contre la politique d'accorder des positions de confiance à des personnes d'une nation différente et d'une autre race.

Les Américains ne sont pas à proprement parler considérés comme étrangers dans la Grande-Bretagne, pas plus que les Anglais ne le sont aux Etats-Unis, d'ici quelques jours. Les deux nations sont de race parente. Et il est extrêmement difficile de dire si le mariage de l'héritier présomptif du trône ou de l'un de ses frères avec une Américaine serait bien vu de leurs compatriotes.

Ces derniers tiennent en effet à ce que leur futur roi élise sa fiancée au pays pour que les reines aient d'Angleterre soient comme la reine Mary nées en Angleterre de parents anglais.

Le peuple de Grande-Bretagne ne connait pas les vœux exprimés par certains journaux européens et américains qui veulent que le mariage du Prince de Galles avec une jeune fille américaine rapproche davantage les deux pays. La guerre a prouvé que les croyances du vieux temps sur la force des alliances matrimoniales entre peuples étrangers n'étaient que des préjugés. Le dernier conflit a abondamment démontré que ces célébrés mariages politiques internationaux, loin de contribuer au maintien de la paix, ont précipité la guerre. Les Anglais tiennent compte aux Américains de leur bonne volonté. Les deux peuples ont soude d'une façon trop étroite sur les champs de bataille de France la camaraderie et la fraternité qui les unissent maintenant pour qu'ils risquent de se brouter pour un mariage aussi romantique que celui du Prince de Galles avec la plus belle et la plus séduisante des filles de la Colombie.

Les juges étaient MM. O. Dufort et A. Héteu ainsi que le Rev. N. Gauthier.

Tous retournèrent à Montréal, enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu.

LE CONGRÈS D'AMSTERDAM EST TERMINE

(Cable de la Presse Associée)

Amsterdam, 5. — Le congrès international du travail qui a formé une nouvelle fédération du travail dont feront partie tous les pays du monde, s'est terminé, ce soir, à dix heures, après de nombreux discours au sujet des réformes sociales.

On ne peut dire qu'une grosse somme de travail a été accompli, mais ce congrès portera de fruits. Les délégués allemands ou autrichiens n'ont pas eu de poste à la présidence, la vice-présidence, la trésorerie ou le secrétariat.

Plusieurs délégués ont exprimé le regret de voir que Carl Legien, le plus fameux des chefs ouvriers allemands, n'ait pas été nommé à un poste prédominant, en rapport avec ses capacités.

Des résolutions au sujet de la nationalisation des ressources nationales, du blocus de la Russie et de la Hongrie et de la Ligue des Nations, ont été adoptées, sauf par M. Samuel Gompers qui a voté contre non pas à cause du principe, mais à cause du mandat qui lui est confié.

UNE DELEGATION DES MANUFACTURIERS

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 5. — Une délégation des manufacturiers canadiens, composée de représentants de Montréal, de Toronto, de Hamilton, de Windsor, d'Ottawa, de Québec et de London, s'est présentée, ce matin, devant le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Commerce et de l'Industrie et a demandé au gouvernement de nommer un bureau permanent du tarif pour faire une étude scientifique des tarifs du Canada et des autres pays avec lesquels le Canada est obligé d'entrer en concurrence.

L'association voudrait que le gouvernement dressât un bilan tarifaire qui devra servir le plus profitablement l'intérêt canadien.

LE FUTUR PRÉSIDENT DU PORTUGAL

(Cable de la Presse Associée)

Lisbonne, 5. — M. Teixeira Gomes, ancien ministre portugais en Grande-Bretagne et en Espagne, a été choisi comme candidat à la présidence de la république par le congrès parlementaire.

LE PRINCE S'EST EMBARQUE, HIER SOIR

(Cable de la Presse Associée)

Portsmouth, 5. — Le prince de Galles s'est embarqué pour le Canada à six heures, ce soir, à bord du croiseur "Renown". Il n'y a pas eu de cérémonie quand on a levé l'ancre.

LE PRINCE SERA RECU AU PETIT CAP

(Dépêche de la Presse Associée)

Québec, 5. — Les autorités de l'Université Laval de Québec sont à préparer une réception spéciale à l'Altesse le prince de Galles au prince, qui, comme son grand-père, le roi Edouard, et son père le roi George, sera reçu à la résidence d'été des autorités de l'Université à Petit Cap, St-Joachim.

UNE AUTRE GREVE A NEW-YORK

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 5. — Une grève des employés de la Brooklyn Rapid Transit Company de concert avec les employés de l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway, prendra effet demain matin, à 5 heures.

C'est ce que vient de décider 3,000 membres de l'Union, à une assemblée tenue, ce soir.

Les chefs de l'Union ont déclaré que l'ordre de grève sera observé par 8,000 employés sur les 13,000 que compte la compagnie.

Cet ordre affecte toutes les classes d'employés excepté les garde-moteurs du métro et des tramways surveillés.

COURSES

1.—Course des hommes gras de 180 à 200 livres: 1^{er} prix, M. Beaulieu; 2^e prix, M. A. Héteu.

2.—Course des femmes grasses de 180 à 200 livres: 1^{er} prix, Madame Beaulieu; 2^e prix, Madame Jos. Gauthier.

3.—Course du corps de clairons et

3 "LEADERS"
LES
BIERES
PORTERSET
Extrait de Malt
DOW

tambour; 1^{er} prix, M. A. Dubuc; 2^e prix, M. A. Normandin.

4.—Course de jeunes filles de 15 à 18 ans: 1^{er} prix, Mademoiselle B. Tanguay; 2^e prix, M. G. Gauthier.

5.—Le supérieur des Cleres St-Via-teur de Terrebonne, M. N. Gauthier, veut bien accepter d'être juge pour la course de l'état-major de la garde.

Dollard, 1^{er} prix, M. R. Perras; 2^e prix, M. A. Blanchard.

6.—"Free for all", pour les hommes mariés, 200 pieds: 1^{er} prix, M. A. Desforges; 2^e prix, M. A. Dubuc.

7.—"Free for all", pour les femmes mariées, 100 pieds: 1^{er} prix, Madame A. Plante; 2^e prix, Madame V. Dubuc.

Course d'endurance de 4 milles qui consistait à faire 25 fois le tour de la cour du collège: 1^{er} prix, M. D. Masson; 2^e prix, M. A. Plante.

8.—Course à la pipe: 1^{er} prix, M. D. Masson; 2^e prix, M. A. Gauthier.

Les officiers du comité des jeux étaient MM. Perras, Dubuc et Casson.

Les juges étaient MM. O. Dufort et A. Héteu ainsi que le Rev. N. Gauthier.

Tous retournèrent à Montréal, enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu.

GINS
et
Vermouths Importés

POUR FINS MEDICINALES

GINS La bouteille

Blankenhayn & Nolet's Yellow Label (gros flacon) \$1.75
Melchers (gros flacon) 1.90
DeKuyper (gros flacon) 2.00
Booth's Old Tom 1.35
Coates' Plymouth 2.00

Votre médecin peut prescrire légalement qu'une bouteille d'aucune des marques ci-haut mentionnées sur une seule ordonnance.

VERMOUTHS La Caisse La bouteille

Martini & Rossi—Vermouth Italien \$20.00
Noilly Prat—Vermouth Français 20.00

DANS DE GRANDES BOUTEILLES D'UN LITRE.

Vendu sur ordonnance de médecin en quantité d'une caisse ou moins

LA CIE DES VINS ST-JACQUES

(The St-James Wine Company)
VENDEURS LEGAUX

83 RUE ST-JACQUES. Téléphone Main 5035.

"LA MAISON DE CONFIANCE"

LES ENFANTS S'AMUSERONT

FERME A L'ILE STE-HELENE

Trois cents prix seront distribués aux enfants. — Des billets gratuits. — Que les jeunes aillent respirer le bon air.

Tout annonce un grand succès pour le pique-nique d'aujourd'hui à l'île Ste-Hélène. Le Service de Santé promet à la jeunesse des terrains de jeux une fête champêtre inoubliable.

Des huit heures du matin, les employés du Parc Lafontaine et des autres terrains de jeux seront au poste sur le qual armés de milliers de billets gratuits pour la traversée. Tout l'avant-midi, ou du moins tant que leur provision ne sera pas épuisée, ils distribueront ces billets aux enfants.

Les parents ne doivent pas s'effrayer en pensant à la foule qui prendra les bateaux, car les employés veilleront à la sûreté des jeunes passagers.

Le pique-nique commencera à deux heures et le programme des jeux et des sports se continuera jusqu'à cinq heures.

Il y aura vingt courses ouvertes aux concurrents de tout âge depuis cinq ans jusqu'à quinze ans.

Les courses des bambins de cinq ans seront faciles à juger, car il n'y aura pas d'erreur possible: tous les concurrents gagnent et chacun d'eux reçoit un prix à l'arrivée.

Il y aura démonstration de gymnastique, et les parents qui peuvent prendre un après-midi de congé sont invités à venir voir ces exercices. Ils pourront juger de l'œuvre des terrains de jeux, et voir par eux-mêmes le Service de Santé remplissant son rôle envers la jeunesse en aidant convenablement à son développement physique et au maintien de sa vigueur.

Les fillettes ne sont pas oubliées au programme. Chez elles, la callisthénie et les danses rustiques rem-

placent les sports chers aux garçons, mais les progrès accomplis ne sont pas moins évidents. L'orchestre Blas donnera un magnifique programme de musique.

DANSES RUSTIQUES

L'appel que le Dr Gadbois a fait aux fillettes qui fréquentent les terrains de jeux de suivre le cours spécial de danse et de callisthénie donné à l'Auditorium par le professeur Laing a été entendu par un grand nombre.

Lundi, deux cents jeunes filles remplissaient la grande salle de l'Auditorium et pratiquèrent sous la direction du professeur des danses nouvelles merveilleuses.

Ces exercices et ces vases seront une révélation pour les parents, lorsque les fillettes paraîtront devant le public, le 15 de ce mois, lors de la grande fête qui aura lieu au Parc Lafontaine.

MONTREAL, 6 Août 1919.

OCTAVE UZANNE.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour Supérieure, Division de Pratique, Président Hon. Juge Hackett; le 5 août 1919.

Les jugements suivants furent rendus :
La Cie Foncière Suburbaine de Montréal vs A. Bette; jugement pour la somme de \$458.00, int. et d. pens.—Juge Macet.

Constantin vs Saa; Requête pour la somme de \$100.00, int. et d. pens.—Juge Macet.

Branch Richard vs J. L. Landreault; Requête pour la somme de \$100.00, int. et d. pens.—Juge Macet.

Y. Bette vs Lazarre; Motion du demandeur, pour faire déclarer interrogatoire des parties; accordée, pour les frais seulement.

Caradeau vs Clavette; Jugement accordant à la demanderesse une pension alimentaire de \$3.00 par semaine; accordée.

La Canada Iron Corporation et Montreal Trust Coy. Liquidateur; requête pour être autorisés à signer acte de vente; accordée.

Turcotte et Merrill et Paul Demers, failli; Requête pour être autorisés à signer acte de vente. Accordée.

General Film Coy. Ltd.; Requête pour être mise en liquidation. Accordée de consentement.

Dame Veuve Jeanne de Lagare, requérante; Requête pour exhumation du corps de son mari F. C. Coas au cimetière de la Côte des Neiges pour être transporté en France. Accordée.

Ragnaud vs Bissière; Requête pour être autorisée à poursuivre le défendeur dans une action en séparation de corps; accordée.

Narcisse Lachapelle, requérant; requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure; accordée.

McCaig vs Goddard; Jugement pour \$507.75, int. et d. pens.—Juge Martineau.

Eagle Publishing Co. vs Mitnik; Jugement pour \$128, avec intérêts et d. pens.—Juge Martineau.

A. Lapiere vs McLean Kennedy; Requête pour poursuivre en vertu de la loi des accidents de travail pour \$1,352.00. Accordée.

UNE CAUSE DE LA SUCCESSION REID

M. C. H. Cohen, C.R., et Georges V. Cousineau, au nom de Mlle Harriet Reid, ont présenté, hier, à la Cour supérieure, une pétition pour la nomination d'un sequestre,

pour l'administration des 54,768 actions possédées par la succession Reid dans la "Reid Newfoundland Co." Ces actions sont actuellement entre les mains du "Royal Trust Co." à Montréal.

Les défendeurs dans cette cause sont : Sir William Duff Reid, de Montréal; Harry Duff Reid, de St-Jean, Terre-Neuve; Robert Gillespie Reid, Jr., le baron Shaughnessy, le "Royal Trust Co." et la "Reid Newfoundland Co."

La demanderesse allègue que le testament de son père n'a pas été exécuté par les défendeurs, qui sont les exécuteurs testamentaires de la succession Reid.

Le défunt aurait laissé la totalité de ses biens à sa veuve, mais ils devaient retourner à leurs enfants, à la mort de celle-ci.

Lorsque Mme Reid mourut, les défendeurs prirent possession de ces parts de la "Reid Newfoundland Co." et les administrèrent à leur profit.

Mlle Harriet Reid demande aujourd'hui la mise sous sequestre des 54,768 actions, et elle demande de plus que certains des défendeurs soient privés de leur droit de vote sur lesdites actions, jusqu'à ce que la Cour ait rendu sa décision.

M. Eug. Lafleur, C.R., F. S. Meredith, C.R., et J. J. Elliott, C.R., représentent les défendeurs.

L'hon. Juge Hackett, a ajourné l'audition de la cause au 2 septembre.

UNE AUTRE TENANCIERE VEUT SA LIBERTE

Blanche Richard, une des tenancières condamnées à la prison par le recorder Sempie, lors d'un raid récent de la police dans les maisons de désordre, vient de prendre un bref d'habeas corpus contre J. T. Landreault, gouverneur de la prison, pour obtenir sa libération. La requête a été accordée hier par le Juge Hackett, en cour de Pratique. La cause est reportable le 8 courant.

Il y a actuellement deux autres causes semblables, qui sont pendantes devant la cour. Les tenancières de ces maisons prétendent qu'elles ont été arrêtées illégalement, sans mandats spéciaux tel que le veut la loi.

M. H. S. M. Caron représente la requérante.

LES BIENFAITS DE LA PAIX

Les sommités de la politique, des arts, des lettres et des sciences, en France, les énumèrent, dans le cours d'interviews. — Opinions diverses.

(Suite et fin)

M. de GAILLARD-BANCEL
Le bienfait le plus grand de la paix pour la France doit être sa durée, la sécurité pour demain autant que pour aujourd'hui.

Ce bienfait, le traité de Versailles le lui assure-t-il pour longtemps? Malgré bien des apparences contraires, je l'espère fermement.

Je l'espère, parce que notre terre de France, dans laquelle vient d'être planté l'arbre de la paix, a été enrichie par le sang généreux de légions innombrables de ses fils. Il y puisera une sève féconde, qui le fera prospérer et fructifier, au travers des frimas et des orages.

Je l'espère aussi et surtout parce que chrétien convaincu, j'ai foi en Dieu et dans ses vœux sur la France. Je ne peux pas croire qu'il lui ait donné la victoire dans la guerre pour la laisser périr par la paix.

Et si, un jour ou l'autre, cela est nécessaire, je n'en doute pas, de son bras puissant il apaisera la tempête, il purifiera l'atmosphère, il donnera une vigueur nouvelle à l'arbre de la paix, devenu l'arbre de Vie, et lui fera porter des fruits abondants, que viendront cueillir dans le calme et la sécurité de nombreuses générations.

H. de GAILLARD-BANCEL, député de l'Ardeche.

M. F. CAZENEUVE
Au point de vue matériel, la réponse est toute simple.

Après une guerre qui a dépassé en hécatombes tout ce que les guerres passées nous avaient révélé, où les engins meurtriers de la science ont surajouté leur action à la cruauté bestiale de l'homme, le simple contraste de la paix, c'est-à-dire le retour à la vie normale, ou à peu près normale, en résumé les bienfaits.

La paix qui est le repos physique et moral, après des tortures inimaginables, après des souffrances sans nom est à elle seule un bienfait qu'il n'est nul besoin de prouver ni de définir.

Mais la paix, je le veux bien, nous apporte ou doit nous apporter des bienfaits plus lointains qui résultent des conditions mêmes dans lesquelles s'est poursuivie cette longue guerre on chefs et soldats animés d'une confiance réciproque ont vécu ensemble les mêmes souffrances, les mêmes espoirs et ont enorgé fraternellement leurs efforts dans la résistance.

On a reconnu avec raison que le tabac et le "pinard" avaient été prétexte pour entretenir le ressort du combattant. Des impendables supérieurs n'ont-ils pas contribué à soutenir leur âme immortelle? Ces impendables étaient tout entiers dans le contact journalier du sous-officier et de l'officier avec "le poilu", pénétrant ses sentiments, surveillant si son bien-être du moins ses besoins, unissant leur volonté à la sienne dans la tâche commune.

Aujourd'hui, c'est donc la paix, avec ses industries désormais orientées vers les produits manufacturés qui m'intéressent plus la défense nationale; c'est la paix, où la hiérarchie du personnel, pour n'être plus la hiérarchie militaire, met en présence ceux qui obéissent et ceux qui commandent.

Peut-être les habitudes de guerre, la vie commune dans la tranchée, vont-elles modifier brusquement les

mœurs et faciliter les relations du capital et du travail. Ne faut-il pas entrevoir la collaboration mutuelle, basée sur la connaissance mutuelle et la confiance réciproque entre le patron et l'ouvrier?

Certains souriront peut-être de ce qu'ils appellent une naïve illusion. L'illusion d'aujourd'hui est souvent la vérité de demain. Dans tous les cas, à mon point de vue, le véritable bienfait de la paix doit naître des leçons de la guerre. Dans le conflit éternel des intérêts, le danger de mort qui a rapproché les fils de la nation aura peut-être fait œuvre d'éducation et nous aura apporté, avec la paix, le plus important bienfait, celui d'entrevoir ou d'atténuer les luttes de classes.

F. CAZENEUVE, sénateur du Rhône.

M. GUSTAVE RIVET
J'entends beaucoup de gens qui critiquent le traité, qui se plaignent, qui grondent, qui récriment, qui accusent...

Certes la victoire si chèrement achetée ne nous donne pas immédiatement tous les résultats que nous pouvions espérer, le traité n'accorde pas à nos souffrances, à nos deuils, à nos efforts superbes toute la récompense que nous méritions, il nous laisse affaiblis, inquiets encore de l'avenir, et chargés d'un formidable fardeau de dettes, de ruines à réparer, de l'immense travail de reconstitution nationale.

Et certes, il faut bien nous dire qu'on ne relève pas en quelques mois un peuple épuisé, et qu'après quatre années de douleurs et de sacrifices, la convalescence sera longue et que nous aurons encore à souffrir...

Mais n'examinons pas les détails du traité de paix, ne nous demandons point si nous n'avons pas mérité plus et mieux. Tout s'efface devant cette joie : plus de massacre ! c'est la paix ! devant cette réparation : le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie.

Et la Paix nous paraîtra belle comme le plus beau rêve si nous songeons au cataclysme qui nous menaçait, au finis Gallia qui nous menaçait, à l'écrasement, au servage abject qui nous étaient réservés par les barbares s'ils avaient été victorieux. Tout s'efface devant ce prodigieux résultat : être libres !...

Qu'on me permette maintenant de citer quelques vers de mon livre l'Epopée, que l'Académie française vient de me faire l'honneur de couronner :

Plus de sang, plus de feux, de meurtres, d'hécatombes !
Ah ! cesser de creuser chaque jour tant de tombes !
Engouffrant la jeunesse en fleur dans leur trou noir,
Cesser de voir briser tant de forces et d'espoir !
Comme au fer d'un faucheur sinistre, de tombes !
Enfin lever au ciel un front libre et superbe,
Et respirer à pleins poulmons un air pur !
Comme si nous voulions empiéter nous-mêmes sur le domaine d'en haut !
Hors de ce rêve affreux et qui vient de finir !
Sortons plus affermis ; pensons à l'avenir !

Pour le travail fécond que la forge s'allume !
Et, qu'en attendant, le gai forgeron aux coups de marteau, s'égaye sur l'enclume !
Façonne la charrue au lieu des noirs obus,
Et, comme d'habitude, s'égaye sur l'enclume !
Comme dans une ruche immense qui s'agite, s'effrite, s'écaille !
S'empressent à son travail libre sous le beau ciel.

User de cette liberté est maintenant le grand devoir. La paix nous y invite, car elle nous permet plus encore qu'elle ne nous donne. Par elle seule elle ne refait pas la France ; elle ne rendra ni les richesses antérieures ni les vies disparues ; et, vainement, chercherions-nous dans les plus des voiles, la vertu mystérieuse qui nous

Pour donner aux humains quelques rayons de miel...
Gustave RIVET,
sénateur de l'Aisne.

M. MAURICE SPRONCK

D'une façon générale, la paix est un bienfait en soi, comme la cessation de toute espèce de crise douloureuse, et sans qu'il soit besoin de démontrer ce qui me paraît une vérité évidente.

En ce qui concerne particulièrement la paix actuelle, un de ses bienfaits les plus importants devrait être un rapprochement de tous les Français dans le souvenir des misères subies ensemble, dans la joie de la victoire gagnée en commun, dans le sentiment des efforts unanimes à accomplir encore pour reprendre le cours de nos destinées historiques.

Un tel idéal se réalisera-t-il ? Ou, au contraire, nos anciennes mœurs de basse politique électorale continueront-elles à nous faire user nos meilleures ressources d'activité en des discordances stériles ? Sur ce point et sur beaucoup d'autres, il est assez malaisé, au milieu du déséquilibre nerveux qui suit nécessairement un cataclysme comme celui de ces cinq dernières années de hasards des pronostics à prétentions définitives.

En tout cas, ainsi que récemment vous le disiez à peu près vous-même dans le *Figaro*, les bienfaits de la paix seront surtout ce que nous voudrions qu'ils soient. Or, en dépit de certaines agitations superficielles et momentanées, il semble exister, dans la grande masse nationale, une somme de bonnes volontés assez puissantes pour redresser les défaillances éventuelles du pessimisme et autoriser chez les hommes de sang-froid les plus légitimes espoirs.

Maurice SPRONCK, député de la Seine.

M. ALBERT GUILLAUME

La Paix ?... Qu'elle était belle pendant la guerre !

A. GUILLAUME.

M. L. BOUDENOOT

Un des plus importants bienfaits de la paix, c'est de substituer du travail fécond et des œuvres productrices au travail stérile de la Guerre et à ses œuvres inutiles, — inutiles en dehors de leur objet immédiat d'attaque ou de défense ; c'est le remplacement des œuvres de mort par des œuvres de vie.

L. BOUDENOOT, Vice-président du Sénat, Président de la Commission de l'Armée.

M. RENE BERNARD

A mon sens, le plus grand bienfait de la Paix, de la Paix victorieuse qui nous rend nos deux chères provinces arrachées par la force, sera de donner à ce pays une âme de vainqueur, c'est-à-dire une âme résolue à poursuivre dans la Justice et dans le Droit les grandes destinées du Pays sans jamais se laisser détourner de sa route.

J'espère aussi que la Paix marquera le début d'une ère de réconciliation entre les Français, mais cette réconciliation ne sera possible qu'à deux conditions :

1° C'est que tous comprennent qu'il faut faire largement au peuple sa part des droits légitimes qu'il réclame ;

2° C'est que chacun ait le sentiment qu'en face des droits, il y a des devoirs corrélatifs, et que la prospérité du Pays, source de toute justice, ne peut venir que d'un immense effort de travail, de production et de volonté.

Si la Paix donne ces sentiments elle aura apporté à la France, à côté d'une puissance matérielle agrandie, une autorité morale créée par le sacrifice des morts et consolidée par la volonté des vivants.

René BERNARD, député d'Indre-et-Loire.

M. IMBART DE LA TOUR

Le premier bienfait de la paix est la paix même. Voici fermée l'horrible plaie qui saignait aux travers de la France. Que la grande blessée se relève ! Jeunesse, dévouement, intelligence, toutes ces forces captées par la guerre, sont désormais rendues à une œuvre de vie. Et la France doit vivre, ne serait-ce que pour répondre au vœu sacré de ses morts.

La paix... C'est encore le retour des provinces perdues. Par elles se refait notre unité détruite. Sans elles, la France cessait d'être elle-même. Il manquait comme un lobe à son cerveau. Notre grande patrie, faite des contrastes et de l'accord des petites patries, ne peut se passer de ces populations saines, à l'esprit mesuré, au cœur ferme, aux convictions réfléchies et au labour tenace. Comprend-on maintenant notre obstination à les garder ou à les reconquérir ? Tout l'aimant de notre politique européenne est là, parce que grâce à elles, nous pouvons à la fois assurer notre équilibre moral et remplir notre mission : la défense de l'Occident, des petits peuples et du génie latin.

La paix... C'est enfin l'Allemagne vaincue, peut-être brisée. En tout cas, désarmée dans ses menaces et châtée dans son orgueil. L'œuvre de Bismarck est à terre. Une fois de plus, notre pays a fait croquer le rêve de la domination universelle. Et il s'est libéré en sauvant le monde. La paix de la victoire a rompu les entraves imposées par la paix de la défaite. La France est libre : libre dans son expansion légitime, l'essor de son commerce, le rayonnement de ses idées.

User de cette liberté est maintenant le grand devoir. La paix nous y invite, car elle nous permet plus encore qu'elle ne nous donne. Par elle seule elle ne refait pas la France ; elle ne rendra ni les richesses antérieures ni les vies disparues ; et, vainement, chercherions-nous dans les plus des voiles, la vertu mystérieuse qui nous



Buvez la Meilleure Bière!

La meilleure bière, de l'avis de tous, c'est la "FRONTENAC." Cela est tellement vrai, que malgré la capacité immense de notre brasserie, nous sommes obligés de travailler nuit et jour pour répondre à la demande.

Notre outillage, le plus complet et le plus moderne qui existe au Canada, nous permet de brasser toujours les meilleures bières, à tous les degrés de force, qui puissent se faire.

Aussi, lorsque vous dégustez un verre de cette bière unique, à la saveur délicieuse, au goût net et franc si apprécié des amateurs, qui distinguent la "BIERE FRONTENAC" de toutes les autres bières, rappelez-vous qu'elle est due à son mode de fermentation, à sa maturation parfaite dans ces immenses cuves doublées de verre qui, avec un système de réfrigération parfait, constituent une partie de l'outillage perfectionné de la "BRASSERIE FRONTENAC."

Demandez toujours la Bière

Frontenac

Pétillante et nutritive, la bière des familles, le type des bières qu'on boit en France et en Belgique.

BRASSERIE FRONTENAC, Limitée, - MONTREAL

insufflera tout d'un coup santé, énergie, bonheur. Pour tout dire, la victoire qui nous met à l'abri, nous livre à nous-mêmes.

Cette paix nous impose les grands devoirs de la guerre. Voilà un de ses bienfaits, peut-être inattendu... Ne serait-ce pas le plus important ?

IMBART DE LA TOUR, de l'Institut.

CHRONIQUE MONDAINE

Fête Champêtre au Sault-au-Récollet.

Ces jours derniers, à l'occasion du 25ème anniversaire de mariage de M. et Mme J. A. Biron, de la rue Sainte-Catherine Est, ont lieu une jolte fête champêtre au Sault-au-Récollet. Les heureux jubilaires ont reçu de magnifiques cadeaux de la part de leurs parents et amis. Une adresse fut lue par M. Athanase Biron, leur fils, accompagné de leur fille, Mlle Bernadette, ainsi que leurs deux autres jeunes fils, Roland et Arthur, présentèrent des fleurs. Une autre adresse, lue par M. Roméo Paradis, leur neveu, fut présentée au nom de tous les parents et amis. Les heureux jubilaires remercièrent avec émotion.

Prénommé par cette fête : M. et Mme Jos. Pelletier, M. et Mme P. Paradis, M. et Mme A. Paradis, Mme R. Dupras, M. et Mme U. Bastien, M. Ernest Pelletier, M. et Mme Zéphir Boisclair, de Sainte-Monique, M. et Mme Nap. Boisclair, M. et Mme C. Richard, M. et Mme P. Paradis, de Longueuil, M. et Mme R. Paradis, M. et Mme E. Pelletier, de Lavallée, Mme Paquette, Mlle Antonia et Lucienne Paradis, Malvina Boisclair, Eva et Béatrix Danco, Yvonne Desrochers, de Sainte-Monique, Alexandra et Roland Dupras, Antonia Berthe et Bernadette Paradis, Eva, Mercedes, M. Jeanne et Cécile Monette, Muriel et Ruby Trépanier, Germaine Maurice, M. Lucien, Zoé, Armand Paradis, Alexandre Dupras, Jos et Henri Picard, J. Aubry, R. Marcil, A. Sensac, Alfred Desrochers, Lucien Tremblay, Maurice Duquette une foule d'autres. Un joli orchestre faisait aussi partie du programme de la fête. Vers minuit, un goûter fut servi, suivi de chant, danse et musique.

RETRAITE FERMÉE DES EMPLOYES DE CHEMINS DE FER

Une retraite fermée pour les employés de chemins de fer aura lieu à la Villa St-Martin, Abord-à-Plouffe, du lundi soir, 11 août, au vendredi, matin suivant.

Ceux qui désirent y prendre part sont priés d'envoyer leurs noms à M. Calixte Boutin 122 rue Ropery ou au P. Archambault, Villa St-Martin.

ANNIVERSAIRE

Le "Canada" offre ses meilleurs vœux à M. Ubald P. Bureau, maître du port de Trois-Rivières, qui aura 78 ans demain, étant né le 7 août 1841.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

LE TRANS-CANADA LIMITE

Le Trans-Canada Limité est le nouveau train transcontinental populaire qui va actuellement de Montréal et Toronto à travers tout l'Ouest canadien, dans le plus court espace de temps de tous les transcontinentaux américains pour se rendre d'une tête de ligne à l'autre. Ce train part de Montréal à 3 h. 30 de l'après-midi tous les jours, arrive à Fort William en 30 heures, à Winnipeg en 43, à Regina en 54, à Calgary à 68 et à Vancouver en 85. Le train est tout de wagons-lits, ne transporte que des voyageurs en wagon-lit, excepté entre Montréal et Ottawa, où l'on met à la disposition des voyageurs un aménagement limité de wagon-salon. Ce train a des wagons-lits réguliers, un wagon-restaurant et un wagon d'observation, lesquels font le trajet complet, et sont tous d'un équipement nouveau du plus beau genre. Soit que vous voyagez dans l'Ouest par plaisir, que vous visitez les fameuses vallées des montagnes ; Banff, le lac Louise ou le Glacier, ou bien que vous allez par affaires, vous trouverez ce train particulièrement commode, car à Winnipeg et à tous les autres points au delà, il épargne un jour entier pour les affaires. Réservez vos places de bonne heure à l'importance quel bureau des billets du C.P.R.

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS

En vue des excursions de moissonneurs qui auront lieu les 12 et 19 août, le chemin de fer National du Canada fera circuler des trains spéciaux qui laisseront Montréal (terminus du tunnel) à 2.00 p.m.

Les billets de passage pour aller de Montréal à Winnipeg, plus un demi-centin par mille supplémentaire.

Pour le retour, un demi-centin du mille jusqu'à Winnipeg, plus \$18.00 jusqu'au débarcadere.

Pour billets et plus amples détails, s'adresser à tous les bureaux des billets du chemin de fer National du Canada.

LA DOUBLE VOIE FERREE POUR TORONTO

La ligne directe du chemin de fer Grand Tronc constitue pour les voyageurs la route idéale entre Montréal et Toronto. Elle longe le fleuve St-Laurent et le lac Ontario, offrant à la vue des spectacles charmants. La voie est double tout le long du trajet.

train en fait un voyage de plaisir.

Le prix du passage pour aller de Montréal à Toronto, plus un demi-centin par mille supplémentaire.

Pour le retour, un demi-centin du mille jusqu'à Toronto, plus \$18.00 jusqu'au débarcadere.

Pour billets et plus amples détails, s'adresser à tous les bureaux des billets du chemin de fer National du Canada.

LA DOUBLE VOIE FERREE POUR TORONTO

La ligne directe du chemin de fer Grand Tronc constitue pour les voyageurs la route idéale entre Montréal et Toronto. Elle longe le fleuve St-Laurent et le lac Ontario, offrant à la vue des spectacles charmants. La voie est double tout le long du trajet.

train en fait un voyage de plaisir.

Le prix du passage pour aller de Montréal à Toronto, plus un demi-centin par mille supplémentaire.

Pour le retour, un demi-centin du mille jusqu'à Toronto, plus \$18.00 jusqu'au débarcadere.

Pour billets et plus amples détails, s'adresser à tous les bureaux des billets du chemin de fer National du Canada.

LA DOUBLE VOIE FERREE POUR TORONTO

La ligne directe du chemin de fer Grand Tronc constitue pour les voyageurs la route idéale entre Montréal et Toronto. Elle longe le fleuve St-Laurent et le lac Ontario, offrant à la vue des spectacles charmants. La voie est double tout le long du trajet.

train en fait un voyage de plaisir.

Le prix du passage pour aller de Montréal à Toronto, plus un demi-centin par mille supplémentaire.

Pour le retour, un demi-centin du mille jusqu'à Toronto, plus \$18.00 jusqu'au débarcadere.

Pour billets et plus amples détails, s'adresser à tous les bureaux des billets du chemin de fer National du Canada.

à 9.30 a.m., se compose de wagons-parloirs, de wagons-lits avec salon, d'un wagon-restaurant et de voitures modernes. Il arrive à Toronto à 5.40 p.m. Au cours d'une autre matinée, le train quitte Montréal à 9.40, arrivant à Toronto à 11.00. Le Grand Tronc fait aussi circuler deux magnifiques trains de nuit, dont l'un part à 7.30 et l'autre à 11.00, arrivant à Toronto à 6.00 a.m. et à 8.00 a.m. respectivement. Le train de 11.00 comprend des wagons-lits avec salon à compartiment pour clubs, et des voitures tout à fait modernes. Le train de 7.30 que l'on peut occuper jusqu'à 7.00 a.m. à Toronto, comporte des wagons-lits avec salon et des voitures du dernier genre.

105-6-9-13-16-20-23

CERCLE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Dimanche soir, le 3 août courant, avait lieu la bénédiction de la bannière du Cercle St-Jean-Baptiste No 4 de l'Union Saint-Pierre, dans la salle du Cercle, 297 rue Marie-Anne, Est, angle de la rue St-Denis.

Mgr L. A. Dubuc, curé de la paroisse, avait bien voulu prêter son concours pour relever l'éclat de cette cérémonie religieuse et mutuelle. Monseigneur était accompagné de M. l'abbé J. Latour, vicaire de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et aumônier du Cercle.

Un grand nombre de personnes avaient répondu à l'invitation des officiers du cercle pour assister à la bénédiction de cette magnifique bannière. On y remarquait plusieurs représentants des sociétés-sœurs.

Le Conseil Général de l'Union Saint-Pierre était représenté par son ancien président, M. D. V. Gagnon, M. A. Chenard, secrétaire général, M. H. Paquin, 2e vice-président, MM. N. E. Corbeil et M. E. Gratton, directeur.

Le Dr J. D. Gauthier, président général de l'Union Saint-Pierre, retenu par les fêtes du cinquantenaire de sa paroisse natale, Ste-Dorothée, s'est fait excuser de ne pouvoir assister à cette cérémonie remarquable dans les annales du Cercle St-Jean-Baptiste.

Après la bénédiction de la bannière, bénédiction donnée par Mgr Dubuc, M. Eug. Lefebvre, le dévoué secrétaire-archiviste du Cercle St-Jean-Baptiste, au nom des officiers, souhaita la bienvenue aux invités et remercia Mgr Dubuc ainsi que M. l'abbé J. Latour, aumônier du cercle, de l'honneur qu'ils avaient bien voulu accorder aux membres de l'Union Saint-Pierre en venant assister à cette fête religieuse qui restera un souvenir ineffaçable pour les membres du Cercle St-Jean-Baptiste.

M. N. E. Corbeil, représentant du Conseil Général de l'Union Saint-Pierre, au nom de l'exécutif de la société se dit heureux de féliciter Mgr Dubuc pour le nouveau titre qui vient de lui être conféré par Sa Sainteté et sut trouver des phrases heureuses pour remercier Monseigneur de l'encouragement qu'il vient de donner à la mutualité canadienne-française et catholique.

Mgr Dubuc se dit heureux d'accomplir son devoir de pasteur en venant bénir la bannière du Cercle St-Jean-Baptiste et félicita les officiers de leur initiative chrétienne. Il fit une jolie dissertation sur la valeur du drapeau qui est l'emblème du devoir et de l'honneur.

Un joli programme musical et lit-

Cartes Professionnelles

Avocats

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME

Avocats
No 87 RUE ST-JACQUES
Edifice Malouin
J. Geoffrion, C.R.
A. Prud'homme, L.L.L.
Boîte postale 1035. Phone Main 30.

CARTES D'AFFAIRES

Est 2010

M. Simoneau

Entrepreneur électricien et Importateur,

LA LOI DE PROHIBITION DES ETATS-UNIS SERAIT ILLEGALE

(Dépêche spéciale au "Canada")

New-York, 5. — La loi de prohibition en temps de guerre vient d'être adoptée par la Chambre et est maintenant en suspens devant un comité du Sénat serait inconstitutionnelle, selon l'opinion d'Elhu Root, de William D. Guthrie et de William L. Marbury, avocats de l'United Brewers' Association, qui a été énoncée, hier, par Christian W. Fiegenspan, à qui elle fut donnée.

Cette opinion soutient que, en attendant que le dix-huitième amendement soit mis en vigueur le 16 janvier 1920, le Congrès, d'après des règles bien établies de droit constitutionnel, n'a pas le pouvoir explicite de prohiber la fabrication et la vente de la bière, qu'elle soit alcoolisée ou non.

Il n'y a pas de raison valide pour la mise en vigueur de la loi de prohibition en temps de guerre, disent ces avocats, et il n'y a pas de preuve à l'appui que cette loi est nécessaire ou propre à l'économie des céréales et des denrées du pays.

Les conditions, disent-ils à ce sujet, ont changé complètement depuis le 21 novembre (date de l'adoption du projet de loi). Le président a déclaré, le 20 mai, qu'il lui paraissait absolument sûr d'abolir les restrictions sur les vins et la bière. Il répéta la même chose au Sénat, le 10 juillet, disant que la guerre était finie depuis le 11 novembre. La démobilisation de l'armée et de la marine allait bientôt être faite. Les relations et les précautions de la guerre cessaient d'exister et les relations individuelles et commerciales avec l'Allemagne ont été permises et reprises.

Les avocats prétendent que de la bière à 24 pour cent d'alcool, d'après des autorités compétentes, n'est pas de la bière alcoolisée, et peu importe que le Congrès grève d'impôts pendant des années "les liqueurs fermentées" contenant plus d'une demi-ou un pour cent d'alcool, puisqu'on sait que ce pourcentage ne fut fixé que pour des fins de prélèvement de taxes et non pour diminuer la densité de telle ou telle boisson.

"Si, par conséquent, d'après la forme même de la loi du Congrès du 21 novembre, il n'est pas prohibé de fabriquer et de vendre des boissons non alcoolisées, cette loi serait, à cause des transactions antérieures à son adoption, inconstitutionnelle et nulle, parce qu'elle porte atteinte et viole la lettre et l'esprit du mandat contenu dans la section 4, article 1, de la constitution des Etats-Unis, qui défend qu'aucune loi ex-post facto soit adoptée par le Congrès.

"L'amendement proposé à la Chambre au sujet de cette section 1 du projet de loi Volstead, en insérant le mot "ci-après" avant le mot "expliqué", avait pour but de contourner ce point d'inconstitutionnalité, mais il autoriserait alors l'emploi des mêmes termes pour des lois adoptées antérieurement à sa mise en vigueur et donnait un sens plus large et tout différent à toute loi adoptée par la suite.

Et les avocats ajoutent :

"Un nombre d'experts compétents et très versés, d'une réputation très répandue, ont démontré, avec l'appui d'affidavits soumis aux cours fédérales de New-York, par des expériences scientifiques, que la bière contenant seulement 2.75 p.c. d'alcool ne peut être regardée comme un breuvage alcoolisé. Aucun exemple scientifique n'a été fourni par le gouvernement pour prouver qu'un breuvage qui contient seulement un demi p.c. ou un p.c. d'alcool peut enivrer, et aucun jugement d'un tribunal quelconque n'est amené à l'appui pour dire qu'une solution si diluée d'alcool peut être considérée comme une boisson alcoolique, d'après une définition raisonnable et logique de ce mot.

DETAILS INTERESSANTS SUR LA MARCHE DE L'EPIDEMIE DE GRIPPE

Le récit qui suit de l'épidémie de grippe, espagnole, préparé par la Commission de Conservation, montre que les pertes subies par la population et comment on a combattu la maladie.

Le nombre des cas rapportés du 23 septembre 1918, date à laquelle on considère que l'épidémie a éclaté, jusqu'au 11 de novembre 1918, jour où ont été abrogées les restrictions, a été de 18,483; jusqu'au 27 janvier 1919, il y a eu 19,299 déclarations.

Le nombre total de décès, du 23 septembre 1918 au 27 janvier 1919, a été comme suit :

Influenza : 2,415.

Complications pulmonaires : 1,224.

soit un total de 3,639 décès.

Les chiffres calculés d'après le rapport du Conseil Supérieur d'Hygiène de la Province de Québec donne le résultat suivant :

Population, 640,000; morbidité par mille de la population, 30.15.

Cas déclarés, 19,299; mortalité par 1000 de la population, 5.685.

Décès déclarés, 3,639; taux de la mortalité par rapport au nombre des cas, 18.85.

Dès le commencement de l'épidémie, le Service de Santé pensa à mettre la population sur ses gardes, au moyen des diverses publications suivantes :

Carte pour placer dans les vitrines de magasin ou dans les ateliers, donnant de courts avis sur la façon de se protéger et une formule de gargarisme.

Feuilles d'avis aux principaux des écoles et aux chefs de diverses autres institutions.

Autre feuillet, imprimé à plus de cent mille exemplaires, pour distribution dans toutes les familles de la ville par l'entremise des enfants des écoles.

Diverses déclarations, publication des règlements du Bureau de Santé dans les journaux.

Dès le début, on prévint que les hôpitaux généraux de la ville, déjà encombrés, ne pourraient bientôt suffire à la tâche et l'on décida de prendre les mesures nécessaires pour ouvrir des hôpitaux d'urgence. En voici la liste :

Refuge Meurling . . . 214 lits

Hôpital des varioleux . . . 60 lits

Orphelinat St-Arsène . . . 50 lits

Ecole St-Joseph . . . 44 lits

Ecole St-Clément . . . 75 lits

Académie St-Paul . . . 50 lits

Hôpital Chinois . . . 12 lits

Le personnel des divers hôpitaux d'urgence fut recruté parmi les médecins et les infirmières à l'emploi de la ville, avec le concours volontaire des autorités médicales militaires, et dans les communautés catholiques, de religieux et religieuses suivantes :

Sœurs Grises, Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, Filles de la Sagesse, Frères des Ecoles Chrétiennes, de l'Instruction Chrétienne, de Saint-Gabriel, l'hôpital chinois fut desservi par les Religieuses de l'Immaculée-Conception.

En outre, il y eut des concours volontaires chez les laïques, hommes et femmes.

Un autre bureau d'urgence fut ouvert dans le haut de la ville pour envoyer des secours de toute espèce aux familles pauvres. Il comprenait une section française et une section anglaise. Ce bureau avait la coopération des sociétés suivantes : Croix-Rouge canadienne, sections française et anglaise; Imperial Daughters of the Empire, Montreal Day Nursery, Emergency Nursery, Fonds Patriotique canadien, Fédération

Juive des Oeuvres d'assistance, Melville Social Service, Red Mogen David, Canadiana Belgia Musical and Dramatic Club, Société de Charité Organisée, Ivey Settlement, University Settlement, Soldiers' Wives Leagues, Catholic Service Guild, Irish Protestant Benevolent Society, Montreal Dispensary.

Indépendamment de ce bureau et en coopération directe avec le bureau de Santé, les communautés religieuses et les associations laïques suivantes portèrent des secours chez les pauvres :

Les Sœurs Grises, les Sœurs de Saint-Anne, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, les Sœurs de la Providence, de l'Espérance, la Société St-Vincent de Paul, la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, l'Assistance Maternelle, la Société Catholique de Protection et de Renseignement.

Les pompiers et la police donnèrent leur aide en portant du combustible et des aliments chez les pauvres, en allumant leurs poêles et leurs fourneaux et en se rendant généralement utiles dans les maisons où toute la famille était malade.

Outre les automobiles servant d'ambulances pour les divers hôpitaux d'urgence, des citoyens et des maisons de commerce prêtèrent gracieusement leurs autos qui servirent pour les appels d'urgence de toute sorte.

L'automne dernier a été marqué par l'une des plus graves épidémies dont fasse mention l'histoire de Montréal.

Le Dr O. B. Ward publie les notes suivantes :

L'épidémie d'influenza éclata à Montréal d'une façon très soudaine au commencement d'octobre 1918.

Pendant le mois précédent, il n'y avait eu que sept décès de cette maladie, quoique les morts dues à la pneumonie et à la broncho-pneumonie fussent au-dessus de la normale.

Cette anomalie peut probablement être attribuée à la basse température moyenne et à la très grande humidité du mois (4.11 degrés en-dessous de la moyenne des 44 dernières années et 4.32 pouces de pluie de plus que la moyenne).

La maladie et ses complications commencèrent à gagner du terrain vers le 5 octobre, alors que 24 décès furent déclarés. Le point culminant fut atteint le 19, avec 191 décès. Du 15 au 21 inclusivement, la moyenne quotidienne des décès fut de 163.

Après le 27, la virulence de l'épidémie commença à décroître, mais le danger ne disparut réellement que vers le milieu de novembre. (Il y eut 2,730 décès en octobre, 422 en novembre et 189 en décembre.)

En octobre, novembre et décembre, il y eut 2,292 décès par la grippe seule, soit 3.58 par 1000 de la population.

En ajoutant à ce chiffre 1048 décès par la pneumonie (sous toutes ses formes), maladie qu'on considère comme une complication de la grippe, on arrive au total de 3,341 décès, soit 5.37 par 1000 de la population, ce qui équivaut à une mortalité annuelle de 20.8 par 1000.

Des 2,292 décès dus à la grippe, 1,138 étaient des hommes avec l'âge moyen de 25.7 ans, 1,154 des femmes avec l'âge moyen de 25.07 ans.

Repartis par nationalités, les décès chez les Canadiens-français ont été de 3,75 sur mille de leur population, de 3.55 chez les Canadiens-britanniques, de 1.64 chez les Juifs et de 4.08 chez les autres nationalités.

LA PLUS GRANDE HARMONIE PRESIDE AUX ASSISES SOLENNELLES DU PARTI LIBERAL

(Suite de la 1ère Page)

CANADA ENSUITE, LE CANADA TOUJOURS.

C'est à Londres qu'il disait et c'est à Paris qu'il répétait : "J'aime la France qui nous a donné la vie, j'aime l'Angleterre qui nous a donné la liberté. Mais la première place dans mon cœur est pour le Canada, ma patrie, ma terre natale".

Ses moyens d'action, vous les avez appréciés comme moi, puisque tous nous avons subi le charme souverain de sa parole. "Je crois à la persuasion et non à la coercition", avait-il dit. Il avait comme une horreur instinctive des préjugés. Et c'est par l'appel à la raison et aux plus nobles sentiments du cœur humain, que l'on s'explique cette emprise sur les foules d'un homme dont le nom confine à la légende.

Ses modèles, c'étaient Fox, Burke, O'Connell, Cobden, Bright, Gladstone et Lincoln. C'est en s'inspirant de la pensée de ses maîtres qu'il est devenu lui-même le Chef de la grande Ecole libérale canadienne.

Il a été dans la confédération, le continuateur heureux de la politique de Lafontaine et de Baldwin—politique d'apaisement et de conciliation, politique de juste milieu, la vraie, la seule qui convienne à notre pays.

Pendant quinze ans, il a donné au Canada une administration sage et progressive. L'impulsion a été telle que, sans exagération, il a pu affirmer, dans une circonstance solennelle, en présence de son Souverain : "Sire, le 19ème siècle a été le siècle des Etats-Unis. Le 20ème siècle sera celui du Canada".

Me sera-t-il permis de dire que cet homme qui avait fait, au cours de sa vie, publique, une si ample moisson d'honneurs, ne cessa jamais de proclamer que son plus beau titre de gloire, c'était celui de citoyen du Canada.

Cet idole de la foule ne chercha jamais dans la victoire d'autre satisfaction que celle de servir son pays. Et dans l'adversité, il conserva cette sérénité et cette vaillance, deux qualités maîtresses, brillantes comme les deux étoiles dont nous parle le poète latin, et qui, aperçues par les voyageurs à travers les nuages, annoncent la fin prochaine de la tempête.

Libéraux du Canada, ayons la sérénité et la vaillance de LAURIER. Inspirons-nous du grand exemple qu'il nous a légué. Pas de défaillances ! Comme lui, avec lui, soyons conciliants, soyons justes. Si sombre que nous paraissent l'avenir, dans la crise suprême que nous traversons, ne désespérons pas de notre pays.

Le navire qui porte nos destinées a été battu par la tempête; le vieux pilote a été emporté par la vague—mais sa mémoire vivra aussi longtemps que battra un cœur Canadien. Et c'est en se rappelant sa fermeté, sa constance, sa foi, que le parti libéral régénéré par l'épreuve et narguant désormais l'orage, jettera l'ancre au port de l'avenir.

U

QUEBEC ASSUMERA SA PLEINE RESPONSABILITE

Une des premières questions soumises au comité fut une motion proposée par M. Anathase David, député de Terrebonne à la Législature et secondée par un député du même comté à l'effet que les députés du Québec laissent aux députés de langue anglaise le choix du chef du parti. Nous donnons plus bas le texte de la résolution qui fut accompagnée d'un discours.

Il y avait une rumeur dans la presse à l'effet qu'une résolution de cette nature serait présentée à la convention. On la croyait sans fondement.

M. David avait à peine repris son siège que M. Ernest Lapointe se leva pour faire une mise au point. Il reçut une ovation de toute la délégalation québécoise. Il montra dans une allocution pleine de feu, inspirée par la grandeur de la circonstance qu'il n'était pas possible que Québec fasse bloc à part.

Nous sommes venus pour continuer l'oeuvre de Laurier, dit-il. Or, toute sa vie il a prêché l'union, l'harmonie, la bonne entente entre les races. Est-ce au moment où les Anglais nous tendent une main sincère et loyale que nous allons nous retirer sous notre tente et faire bande à part ?

Il traça à la députation son devoir tout indiqué par Laurier lui-même et invita ses compatriotes à coopérer généralement à la consolidation du parti libéral et au rapprochement des races dans notre pays.

La délégalation québécoise à l'unanimité rejette cette motion et fit à M. Lapointe, qui avait exprimé les sentiments de tous sur cette question très importante pour le parti libéral, une entrainante ovation.

En quelques minutes le comité acheva son travail et on se sépara content d'avoir vidé cette affaire.

En passant près de la salle du comité du Nouveau-Brunswick, nous avons entendu résonner clairement les paroles du chant "O Canada"; c'était les Acadiens, ainsi à leurs collègues Anglais qui entonnaient notre immortel chant français.

Tous les comités finirent leur travail pour l'heure indiquée au programme et à 4 heures, rapport était fait au comité général.

M. J. H. BELL

Après que les membres des différents comités eurent quitté la salle d'assemblée pour aller discuter les résolutions au programme et faire rapport à la convention dans la soirée, l'honorable M. Murray, président conjoint, demanda à M. J. H. Bell, premier ministre de l'île du Prince-Edouard, "le dernier premier ministre libéral élu" de dire quelques mots.

M. Bell, dans un bref discours, don-

na quelques-unes des raisons de la défaite du parti conservateur aux dernières élections provinciales de l'île du Prince-Edouard. Quelques-unes de ces raisons, dit-il, sont exclusivement du ressort provincial, mais d'autres portaient sur la situation générale du Canada.

L'ancien gouvernement de l'île du Prince-Edouard a fait une grave erreur de demander le vote ouvert au lieu du scrutin. Cette demande l'a mis en mauvaise posture devant l'électorat de l'île. Une autre erreur commise par les conservateurs est celle d'avoir accordé deux votes aux soldats. Comme le démontrent les résultats, soixante-quinze pour cent de ces votes furent pour le parti libéral. La raison fut que les soldats ne se considéraient pas justement traités par le gouvernement fédéral unioniste.

Le gouvernement du Dominion avait promis que, s'ils appuyaient le gouvernement d'union, les soldats traverseraient outre-mer par unités au lieu de faire la traversée par contingents. Il avait aussi promis que les soldats qui seraient sur le sol français auraient un congé de trois mois. Ces deux promesses ont été violées et c'est pourquoi les soldats n'étaient pas contents.

Une autre raison de la défaite des conservateurs de l'île du Prince-Edouard fut l'opinion des électeurs que le gouvernement d'union était l'ennemi du peuple et le favori des gros intérêts. Les élections de l'île du Prince-Edouard ont tiré son importance, en grande partie, de ce que plusieurs des questions pour lesquelles on a fait la lutte touchaient tout le pays. Il appuya ensuite sur la nécessité de traiter les soldats avec générosité. Car, le Canada est endetté envers eux pour la liberté dont il jouit maintenant.

L'HON. M. TURGEON

L'honorable W. F. A. Turgeon, procureur-général de la Saskatchewan, a dit qu'il avait traversé de longues distances pour assister à la convention. Ceux qui viennent de si loin, dit-il, veulent parfois s'attarder trop longtemps sur la province d'où ils viennent. N'importe, dit-il, il veut essayer de dire à la convention quelles sont les prétentions et les vues de la province de la Saskatchewan. Il suggère que le programme politique qui sera adopté par la convention soit court mais bien au point. Le peuple du Canada, dit-il, tend vers un but immédiat d'après une ligne de conduite bien définie.

Un long programme contenant par trop de clauses ne serait pas étudié à fond et pris au sérieux. Le peuple de l'ouest, dit-il, veut que l'on agisse avec célérité sur cinq ou six questions, ou peut-être neuf ou dix, telles que celles du tarif, du coût élevé de la vie, des classes ouvrières, du privilège électoral et deux ou trois autres questions du jour.

Les gens de l'ouest, veut savoir quels remèdes on se propose d'appliquer.

M. Turgeon a exprimé le désir que lorsque la convention adoptera son programme politique, ce sera un programme capable d'être lu et compris par tout le monde.

Et s'il a comme porte-drapeau un homme en qui le peuple canadien a confiance, le peuple de l'ouest canadien saura le suivre.

Après ce discours de l'honorable Turgeon, il y eut une interruption, parce que ceux qui étaient sur la liste des orateurs s'étaient retirés pour assister aux assemblées du comité.

L'honorable Dr Béland fut le premier appelé, mais il était absent.

Alors quelqu'un proposa un discours par M. H. H. Dewart, chef libéral de l'Ontario. Le président Murray demanda qu'un des plus jeunes et des plus enthousiastes députés délégués de l'Ontario aille chercher M. Dewart. Alors, le député Bowley, ancien maire de Brantford, se leva de lui-même pour aller à la recherche de M. Dewart et l'amener au pavillon de la convention.

"Vous n'êtes pas le plus jeune, mais vous êtes certainement le plus enthousiaste", fit remarquer le président Murray, comme M. Bowley sortait de la salle.

Mais M. Bowley revint sans ramener M. Dewart. Alors, on lui demanda de parler. Il répondit par quelques mots disant à l'assemblée qu'il avait assisté à la première convention libérale du Canada, en 1857, et que, depuis lors, il avait été "on the job". Il ajouta qu'il n'était pas venu pour parler, mais pour travailler.

L'HON. M. OLIVER

Le premier ministre Oliver, de la Colombie Britannique, a dit que les résultats de cette convention seraient aussi grands que ceux obtenus par toute autre convention. Et, empruntant à la bible, une phrase de circonstance, il dit : "Que le plus grand d'entre vous soit votre serviteur".

Et continuant, il dit : "S'il fut jamais une époque importante dans l'histoire de la nation canadienne où les besoins du pays demandent un aide désintéressé, c'est bien l'époque actuelle".

Ceux qui sont allés outre-mer ont combattu pour la liberté, mais il n'y aura pas de liberté gagnée tant que l'égoïsme n'aura pas été chassé et tant que la cupidité gonflera les poches des millionnaires et des profiteurs.

La certitude de la vie fut un des problèmes les plus graves que le pays devait envisager et un problème qui devait être résolu.

Mais M. Oliver reconnaît que les hommes faisant partie du gouverne-

ment, quelque soit le parti auquel ils appartiennent, étaient des êtres humains dont les facultés d'agir se trouvaient nécessairement limitées. Il ne serait donc pas juste de laisser retomber toute la responsabilité des choses actuelles sur eux.

L'HON. Dr BELAND

Le Dr Béland, parlant du choix d'un chef, a dit que l'on savait bien que personne ne se croyait digne de succéder à Sir Wilfrid Laurier; mais Sir Wilfrid a laissé un héritage politique. Les libéraux dans l'avenir doivent être mûs par les grands principes légués par lui et qui ont été les guides de sa vie : principe de justice pour toutes les classes, principe de tolérance et de liberté.

Faisant brièvement allusion à sa captivité en Allemagne, le Dr Béland a dit qu'il pouvait, peut-être, apprécier la liberté mieux que tout autre.

On a fait la guerre, dit-il, à l'autocratie. Maintenant, la guerre est finie, mais il reste de grands devoirs à remplir, tâches qu'il serait inutile d'ignorer et inutile de rejeter; c'est-à-dire, le problème du coût de la vie, des conditions sociales, du privilège électoral et d'autres questions aussi vitales.

L'orateur insista fortement sur la nécessité de l'harmonie qui doit exister entre toutes les provinces. Le parti libéral, dit-il, doit être le parti du peuple et non celui des classes.

Quant à la province de Québec, son seul désir est de vivre en paix et en harmonie avec le reste du pays. Le Québec a voulu prendre sa part dans le gouvernement de la nation tant que ce gouvernement n'a pas été basé sur le préjugé. On ne doit pas permettre aux intérêts de parti de cacher les intérêts du peuple tout entier. Le Canada doit passer d'abord sur toutes les questions.

En terminant, le Dr Béland a expliqué brièvement les méthodes allemandes de faire la guerre. Il énuméra quelques-uns des crimes commis par les armées boches, sous prétexte que c'était la guerre; mais ce n'était pas comme les peuples civilisés la concevaient. Néanmoins, l'autocratie est tombée. L'insolent et l'arrogant chef de la nation allemande est à scier des billots en Hollande. Sa chute marque la fin de l'autocratie.

La leçon à tirer de ceci, c'est qu'il ne doit plus y avoir d'autocratie au Canada. Pendant quatre ans le Canada a été sous le joug d'un gouvernement autocrate. Cela doit cesser.

Trois hourrahs ont été poussés en l'honneur du Dr Béland, à la fin de son admirable discours.

Le président Murray annonça alors que, comme les différents comités étaient maintenant au travail, il était mieux d'ajourner l'assemblée à demain matin, à dix heures et demie, alors que les comités soumettront probablement leurs rapports.

L'assemblée se termina donc un peu avant six heures.

LE CAPITAINE CALDER

Avant la fin de la première séance, le programme comportait de courtes allocutions par un délégué de la Fraternité des employés de chemins de fer, un expert en matière de représentation proportionnelle et un délégué de la grande guerre.

Seul le capitaine Calder, bien connu dans les cercles politiques montréalais, répondit à l'appel. Nous aurons sans doute le plaisir d'entendre les autres orateurs annoncés au programme avant la fin de la convention.

Ecosais par son père, Canadien-français par sa mère, le capitaine Calder, homme de profession, d'une culture plus qu'ordinaire a créé une impression profonde par les opinions émises et la situation qu'il a exposée devant la convention. Il dit les sentiments qui animent les soldats, il dit leurs besoins, il fit connaître les conditions dans lesquelles ils se trouvent par suite de leur dévouement pendant la guerre; il exposa leurs besoins et montra qu'ils étaient prêts à se joindre au parti qui montrera le plus de sincérité et d'esprit de justice dans la défense des principes pour lesquels un bon nombre de leurs compagnons ont donné leur vie et d'autres reviennent mutilés par la vie.

Il demanda surtout à toute la délégalation de ne pas quitter cette enceinte sans prendre la ferme résolution de combattre vigoureusement, par tous les moyens, toutes les tentatives de recours aux préjugés de race pour diviser le peuple du Canada.

Son discours d'une forme très littéraire, rendu avec vigueur et tous les charmes du débit, fut un succès. Et en finissant, il reçut de toute la salle, pour lui-même et les gens au nom desquels il avait été appelé à porter la parole, une ovation enthousiaste et prolongée.

Il avait pris une défense énergique de l'idéal de la province de Québec. Il avait fait des mises au point qui avaient été bien accueillies par ses auditeurs anglais. Aussi nos gens ne lui ménagèrent pas leur haute appréciation. Il est sûr que les soldats dans tout le Canada, ne pensent pas autrement que ceux de l'île du Prince-Edouard.

Il importe donc que le parti libéral étudie d'une manière toute particulière les questions qui les intéressent afin de leur rendre pleine et entière justice. C'est leur droit et leur devoir.

Nous avons appris ce soir que plusieurs militaires de marque font partie de la délégalation. Un cousin de sir Robert Borden, militaire décoré par le Roi, mais ardent libéral est au nombre des délégués de la Nouvelle-Ecosse.

Il y a des Croix militaires, plusieurs officiers décorés de l'Ordre du Service Distingué, etc. Nous n'avons entendu qu'une voix, mais l'accueil fait au capitaine Calder, qui a été le digne por-

COKE
DE
GAZ

Malgré la rareté toujours grandissante et les prix élevés du combustible, en général, nous vendons encore **LE COKE DE C / Z \$9. LA TONNE**
On devrait donner immédiatement les commandes, comme l'approvisionnement est limité.
Montreal Light, Heat & Power Consolidated
Appelés Locales 307 au Main 4040
Ou bien de votre fournisseur de combustible.
102-24-6 8-12-14-16-18-20-22-24-26-28-30

EXPOSITION DU CENTENAIRE CARTIER JOUR D'OUVERTURE SAMEDI, LE 9 AOUT, A 3 HEURES P.M.

Le grand événement de l'année. — Splendides attractions gratuites, y compris James E. Hardy, dans ses tours d'adresse sur fil de fer.

C'est le premier artiste du monde sur le fil de fer. — Le plus audacieux qui nous présentera le numéro le plus sensationnel qui ait jamais été montré ici. — L'homme qui traversa les chutes Niagara sur le fil de fer.

Les meilleures fanfares du Canada exécuteront des programmes musicaux. — De magnifiques exhibits par les plus grandes manufactures de Montréal. — Illumination par plus de 18,000 ampoules électriques.

Admission : Enfants, 15 cents ; adultes, 25 cents, y compris la taxe des amusements.

PETITES ANNONCES

DOUR REPARATION de dynamo, moteurs et autres appareils électriques. S'adresser à la Cie Internationale d'Electricité, 97 rue Hélyeur, Tél. Bell, Main 2101.

DOMINION CARPET BEATING CO., 3622, rue St-Jacques, No 262, Dorchester Ouest. On nettoie les tapis, réparé les meubles aussi les remboursses. Services prompt et rapide. Entrez gratuitement.

Toute personne proposant une résolution qui aura été rejetée par le comité, pourra, après la lecture de toutes les résolutions, demander à la convention la permission de présenter la résolution, nonobstant son rejet par le comité. En pareil cas, le président de la Convention expliquera brièvement le sujet de la résolution, et demandera, si, oui ou non, la décision du comité devra être maintenue. Il n'y aura pas de discussion sur le sujet, et si la convention maintient la décision du comité qui a rejeté la résolution, la question est réglée. Si la convention consent à étudier la résolution, il y aura alors discussion.

Ceux qui parleront sur les résolutions auront : Le proposeur, 15 minutes, les autres, 10 minutes.

Le président est autorisé à réduire le temps à 5 minutes, lorsque la discussion aura duré longtemps.

LE CHOIX DU CHEF

Règles régissant la votation pour le choix du chef de parti.

1.—La votation se fait au scrutin. Les bulletins de vote officiels seront distribués le matin du jour de la votation.

2.—Les nominations des candidats pour la position de chef de parti devront se faire en écrit par les délégués présents à la Convention et être remises au secrétaire-général en tout temps avant l'heure fixée pour la votation.

3.—Le président lira de l'estrade les noms des candidats ainsi nommés et donnera l'occasion à ceux désignés de retirer leur candidature avant la votation, s'ils le désirent.

4.—Ceux qui se retireront, se contenteront d'annoncer

La Convention d'Ottawa

Comme on a pu le constater par le compte rendu que nous avons publié, hier matin, de notre correspondant politique à Ottawa qui suit actuellement les séances de la convention libérale, nous ne négligeons rien pour tenir nos lecteurs au courant des moindres détails de la procédure des grandes assemblées qui se tiennent, ces jours-ci, dans la capitale fédérale.

On trouvera chaque matin un rapport complet des délibérations des députés appelés à la tâche importante de choisir un successeur digne du regretté Sir Wilfrid Laurier à la direction du parti libéral.

Qu'on lise le CANADA, et qu'on se tienne au courant de l'événement le plus considérable du jour, au Canada.

LES CARROSSIERS PROCLAMENT LA GREVE GENERALE, HIER SOIR

Réunis en assemblée à la salle Lavoie, ils en décident ainsi à l'unanimité. — L'opinion des patrons. — La grève de Lauzon bat son plein.

La grève que nous annonçons partiellement, hier, chez les ouvriers carrossiers de l'île de Montréal s'est propagée hier soir à toutes les équipes de la ville, à la suite d'une assemblée tenue à la salle Lavoie, 875 rue Ontario-est. Les grévistes se sont réunis une première fois, hier avant-midi, à la salle Gareau, 243 rue Maisonneuve, pour exprimer les motifs qui les ont incités à abandonner le travail. Ces ouvriers, disent-ils, ont réclamé, il y a déjà plusieurs mois, la journée de neuf heures, une augmentation de 10 à 20 pour cent, ainsi que la pleine reconnaissance de leur union. Les patrons proposent alors la journée de dix heures, une augmentation de 10 pour cent, et refusent de reconnaître tout syndicat chez leurs employés.

Afin d'assouvir les menaces de grève qui grondent, les ouvriers auraient accepté de signer un contrat de cette sorte pour un terme de six mois, contrat que les maîtres-carrossiers auraient subordonné au refus de reconnaître à moins que ce ne fut pour une période d'un an. C'est devant ce refus que les travailleurs ont décidé de déclencher la grève.

La ville et sa banlieue comptent quatre à cinq cents ouvriers en carrosserie. Les ateliers de MM. N. Blain, O. David, A. Racine et J. Trudeau, étaient les seuls paralysés par la grève hier matin. Dans l'après-midi, les maîtres-carrossiers Leduc et Jenny, Bonhomme, Brault, Larivière, Melnick, Elmer et Macchabé ont déclaré qu'ils ne reprendraient pas le travail. Deux patrons dont M. Louis Vaillancourt ont signé jusqu'ici le cahier des revendications ouvrières.

Le siège de la grève se tient à la salle Gareau, 243 rue Maisonneuve, angle Sainte-Catherine, où les ouvriers sont les bienvenus de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Nous donnons ci-dessous la déclaration

RAPPORT QUI MET LA CITE DANS UNE POSITION DIFFICILE

La commission administrative se trouve dans une impasse, au sujet du rapport des commissaires qui ont procédé à l'expropriation de terrains en vue de l'agrandissement de l'aqueduc.

On discute fort, à l'hôtel de ville, ce qui va advenir du fameux rapport de la commission administrative recommandant au conseil de voter une indemnité de \$224,286.62 aux propriétaires dont les terrains ont été expropriés pour l'agrandissement de l'aqueduc et l'établissement de boulevards le long du canal de l'aqueduc.

Ce rapport a été envoyé au conseil par la commission administrative, le 16 juin, et, à sa séance suivante, le 26 juin, le conseil le renvoyait à l'unanimité, à la commission, faute de renseignements suffisants. Au cours de la séance suivante, la commission a réaffirmé ce rapport, mais ce n'est que lundi dernier qu'il est de nouveau venu à l'étude, et, cette fois un échec a appelé un "next meeting".

Or, c'est précisément là que la commission se trouve embarrassée, la prochaine séance du conseil n'aura tout probablement pas lieu avant le mois de septembre, et la loi, dit la commission administrative, oblige la cité à payer les propriétaires expropriés dans un délai de 60 jours après l'homologation du rapport des commissaires qui ont procédé à l'expropriation des terrains. Ce délai sera expiré quand le conseil se réunira de nouveau, et d'autre part, la commission ne peut agir sans que son rapport ait reçu la sanction de la majorité des membres du conseil.

L'affaire, croit-on, va donner lieu à des procédures devant les tribunaux.

Le rapport des commissaires stipule qu'il y a un montant de \$224,286.62, la somme de \$162,848.28, représentant les indemnités accordées pour les immeubles expropriés pour l'établissement des boulevards devra être imputée sur le produit de l'emprunt autorisé par le projet du No 590, et la somme de \$62,438.34 représentant les indemnités accordées pour les immeubles expropriés pour l'agrandissement du canal de l'aqueduc, devra être imputée sur le produit des emprunts autorisés pour l'agrandissement de l'aqueduc, filtration et usine d'éclairage.

La somme de \$161,838.28 ci-dessus mentionnée, sera, au moyen d'une

LE LANCEMENT D'UN NAVIRE FRANÇAIS

L'un des derniers navires en bois "du temps de guerre" construits au Canada pour le gouvernement français a été lancé hier après-midi aux chantiers de la Fraser & Co., Côte Saint-Paul.

Les cinquante navires que le Canada s'engage à construire pour le compte de la France sont pratiquement terminés. De ceux-là, vingt ont été fabriqués sur la côte du Pacifique et les autres remis aux soins des compagnies de construction navale de l'est. Le Fraser & Co. a en huit à son crédit. Ces navires ne sont baptisés d'aucun nom et se reconnaissent à un chiffre matricule.

Le numéro 16, lancé hier, mesure 202 pieds de longueur, 40 de largeur et 17 de profondeur. Il compte deux hélices. Sa capacité est de 1,500 tonnes et son engin de 600 chevaux-vapeur.

Le lancement a été présidé par Madame Quédrou, femme du capitaine Quédrou, représentant local de la Haute Commission française.

Les sept autres navires seront retouchés et livrés en bloc à l'automne.

CHACUN POURRA AVOIR SON AUTOMOBILE

"Avant peu, toute personne, homme ou femme, pourra acheter sa propre automobile." C'est la déclaration que faisait, hier midi, au lunch hebdomadaire du Rotary Club à l'hôtel Freeman's, M. J. Ernest Millen, hôte d'honneur du club. L'orateur parlait de l'automobilisme. Il prédit un grand avenir pour l'automobilisme au Canada; avec l'amélioration des routes et le prix modique de l'automobile, dit-il, tout le monde pourra s'acheter une machine.

Après avoir rappelé la recrudescence du commerce de l'automobile depuis la vente de la première Daimler, en 1884, M. Millen démontra au moyen de projections lumineuses, l'évolution de l'automobile depuis vingt-cinq ans. Avant le discours de M. Millen, une chaude réception fut faite à M. William Logie, représentant du Rotary Club de Glasgow, Ecosse, qui a pris part à la convention des "Rotarians" à Salt Lake City. M. Logie prononça une courte allocution au cours de laquelle il montra la part prise par le Rotary Club de Glasgow dans l'éducation et l'entraînement des fils de ceux qui étaient tombés au champ d'honneur.

L'EXPOSITION DU CENTENAIRE CARTIER

Tout sera prêt pour l'ouverture officielle de l'exposition du centenaire Cartier, samedi prochain. La "Cité Blanche", au style mauresque, présente le plus bel aspect possible. Déjà nombre d'exposants ont commencé la décoration de leurs kiosques pendant que les employés de l'entreprise électrique Gais sont à l'œuvre et travaillent avec vigueur le travail de l'installation électrique de l'exposition.

Au contraire de ce qui a déjà été annoncé, l'exposition sera ouverte par M. Ernest R. Décarie, président de la commission administrative de Montréal. C'est M. E.-W. Villeneuve, président du comité du centenaire, qui nous a annoncé cette nouvelle. Il ajouta que sir Lomer Gouin ne pourra être à Montréal assez tôt pour présider à l'ouverture de cette exposition qui restera mémorable dans les annales de Montréal. Sir Lomer Gouin fera, cependant, une visite spéciale à l'exposition dans le courant de la semaine prochaine.

M. Villeneuve nous a aussi annoncé qu'une erreur avait été faite dans l'annonce des prix d'admission à l'exposition. Les enfants ne paieront pas 25 centimes, mais 15 centimes.

Le comité du centenaire s'est assuré la présence sur le terrain de l'exposition de plusieurs attractions venant directement de l'Hippodrome de New-York et qui sauront intéresser au plus haut point les visiteurs. Au centre de l'exposition, on installera un puissant projecteur électrique dont les rayons pourront atteindre plusieurs milles de distance. Ce projecteur sera élevé de sorte qu'on en pourra voir les rayons de presque toutes les parties de la cité.

Les visiteurs sont nombreux qui vont suivre la marche des travaux. Déjà le plus grand enthousiasme est manifesté autour de cette exposition qui est assurée du plus grand succès.

LES EXAMENS DU SERVICE CIVIL

(Dépêche spéciale)
Ottawa, 5. — Voici la liste des heureux candidats aux examens de service civil qui ont été qualifiés dactylographes de la classe "C", seconde division. Ces examens ont eu lieu les 20 et 21 février: dernier
Marie-Blanche Guibord, Marie-A. Giroux, Julia-Régina Le Cappelain, Irène Forcier, Ottawa; Martin Otaeva-Jacob, Gladys Casavant, Montréal; Isabelle Gauvin, Marie-A. Eva Bélangère, Québec; Geneviève D'Amour, Chatham; Geneviève D'Amour, Calgary; Arselia Pelletier, Québec.
Commissaires de la catégorie "C", seconde division: Ernest James Despers, Henri Blouin, Joseph Ernest Ravenelle, Montréal; George Mathieu Bernier, St-Jean, N.B.

Aux examens des 25 et 26 juin dernier, les candidats suivants ont été qualifiés inspecteurs laïques:
Cyril Adolphe Gallienne, Winnipeg; W. A. Bédard, Ottawa; Louis Fortier, Montréal.

Les examens pour les positions de commis des comptes, auditeurs, tenue de livres, etc., plusieurs candidats ont été élus, dont: MM. Armand-Louis L. Martin et Alphonse Wilfrid Regimbal, de Montréal.

Mlle Marie-Anne Farley, d'Ottawa a été qualifiée sténographe de la classe "C", seconde division.

CHINOIS ASSAILLI

Un Chinois, du nom de Tom Woo, qui tient une buanderie à 76, City Councilors, a été transporté à l'hôpital Général, hier soir, à la suite de blessures qui lui furent infligées par un soldat de retour du front, nommé Lawrence Kane. Celui-ci avait reçu un billet qu'il devait remettre en recevant le lingon qui avait été porté pour lavage, mais il perdit ce billet, et voulut avoir son lingon, malgré tout. Le Chinois ne l'entendit pas de cette oreille et, comme résultat, il reçut un coup de couteau au front.

L'agresseur a été arrêté à poste de police No 5, et la victime, à l'hôpital Général. L'état de ce dernier est peu grave.

DES PROCEDURES CONTRE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

On prête à un groupe de citoyens l'intention de prendre un bref de quo warranto ou d'injonction contre nos administrateurs, au sujet d'achats qui auraient été faits sans soumission.

La ville aura probablement, d'ici peu, à s'expliquer devant les tribunaux de certaines résolutions de la commission administrative. On prête, en effet, à quelques citoyens, l'intention et non seulement l'intention, mais la détermination de prendre des procédures contre Concordia, au sujet d'achats de divers genres.

Si l'affaire n'a pas abouti jusqu'ici on doit en attribuer la cause au fait que l'on n'a pas encore décidé quel genre de procédures prendre.

Il s'agit, comme nous venons de le dire, d'achats de matériaux. Ces achats ont été faits en rapport, dit-on, avec la construction des pavages qui se poursuivent actuellement, dans certaines rues de la ville, en vertu de la taxe d'amélioration locale.

La procédure qui sera prise contre la ville sera, soit un bref de quo warranto contre la commission administrative, soit un bref d'injonction. Les allégations des requérants porteraient sur le fait, qu'il faudra

établir que, contrairement aux dispositions en vigueur, la commission administrative n'a pas demandé de soumissions pour l'achat de certains matériaux. La loi oblige la ville, disent les requérants, à demander des soumissions pour tout achat de plus de \$2,000 et dans le cas de matériaux vendus à la cité pour les pavages, il y en aurait qui auraient été achetés pour plus de \$2,000 dans chaque cas, sans soumission.

Un bref de quo warranto, s'il était maintenu par les tribunaux, déqualifierait les commissaires, tandis qu'un bref d'injonction empêcherait la continuation des travaux de pavages en cours.

Certains prétendent que ceux qui prendront des procédures sont des propriétaires qui ne veulent pas payer le coût des pavages exécutés en face d'immeubles qui leur appartiennent, tandis que d'autres disent que les requérants sont des commerçants qui auraient soumissionné, si des soumissions avaient été demandées.

LE REGIME DU RECRUTEMENT REPREND SON ACTIVITE

Deux nouveaux bureaux militaires s'ouvrent dans la ville pour embaucher les recrues du régiment royal canadien.

Deux succursales du bureau général de recrutement ont déjà été ouvertes, l'une aux casernes de la rue Craig et l'autre dans les baraquas de la rue Guy.

Ces bureaux nouveaux seront sous le commandement du lieutenant W. J. Hicks et du lieutenant G. A. H. Trudeau, du Régiment Royal Canadien, assistés de quelques sous-officiers de recrutement, qui travailleront sous la direction du bureau central de la rue Peel où les hommes subiront l'examen médical et seront assermentés si jugés aptes au service militaire.

Le major M. K. Greene, du Régiment Royal Canadien, se plaint du très petit nombre de soldats de retour du front qui rappellent aux baraquas pour reprendre du service. D'après lui, ce manque d'enthousiasme qu'on montre nos gens, qui se sont battus en temps de guerre pour les manœuvres de paix est dû à leurs fatigues et au besoin qu'ils ressentent de se

reposer avant d'aller se remettre au régime militaire. La plupart des jeunes qui s'enrôlent aujourd'hui vont de dix-huit à vingt-cinq ans.

Le major Greene d'un autre côté se réjouit de l'esprit martial et soldatesque de la jeune génération en gaillardie par la réputation de héros que la guerre a laissée aux soldats canadiens.

Il se présente à nos bureaux de recrutement qu'il faut beaucoup de prudence et de discernement aux recruteurs pour savoir les recrues si leur âge ne paraît pas assez avancé.

"Ce qui attire le jeune homme vers la carrière militaire en ce joignant à nous, continue le major, est l'occasion qu'il y trouve de voyager par tout le Canada à peu de frais et de se faire la loi à l'usage de nouveaux amis."

Le major Greene espère exercer son apostolat militaire par l'entremise de la presse, du cinéma, etc.

SIR MORTIMER DAVIS CONTROLERA LA "JACOBS ASBESTOS CO."

Les directeurs de cette compagnie, ainsi que ceux de la "Federal Asbestos Co.", sont déqualifiés, hier, par le juge Guérin. — Ils auraient été élus illégalement.

La fameuse cause entre sir Mortimer Davis et Jacob A. Jacobs, au sujet du contrôle de la "Jacobs Asbestos Mining Co." et de la "Federal Asbestos Co." a eu son dénouement hier, en Cour supérieure alors que l'hon. juge Guérin, a déqualifié les candidats de M. Jacobs, au conseil d'administration de ces deux compagnies, pour les remplacer par ceux de sir Mortimer Davis.

Les directeurs ainsi déqualifiés au moyen du bref de "quo warranto" pris par sir Mortimer Davis, sont: John J. Ghyssler, Alexander M. Reaper, H. Koehler et Jacob A. Jacobs qui devront quitter le conseil d'administration de la "Jacobs Co." tandis que A. M. Reaper, P. E. Beaudoin et Jacob A. Jacobs ne seront plus directeurs de la "Federal Asbestos Co."

Sir Mortimer avait déjà présenté en Cour Supérieure et en Cour d'appel une injonction pour empêcher le paiement d'un dividende de 10 pour cent, mais il avait perdu devant ces deux cours.

L'avocat de J. A. Jacobs a annoncé immédiatement après ce jugement, qu'il appellerait de cette décision.

La cause du litige vient d'une entente qu'aurait faite MM. Davis et Jacobs, entre eux, pour assumer le contrôle de la "Jacobs Company", en s'engageant à grouper leurs parts au nombre de 4,000 actions, et contrôler ainsi l'assemblée des actionnaires du 17 février dernier.

Sur le refus subséquent de sir Mortimer Davis de s'en tenir à la convention Jacobs aurait utilisé les votes que confieraient les 8,000 actions pour faire élire ses candidats.

Le juge Guérin se prononce sur la légalité de leur entente, déclara que, lors de l'assemblée Davis et Jacobs n'avaient que deux lignes de conduite à suivre: soit de voter chacun dans les limites que leur donnaient leurs 4,000 actions, ou de s'abstenir complètement de voter, et dans les deux cas, les candidats de sir Mortimer Davis auraient été élus.

Davis, de plus, a prétendu que Jacobs avait enregistré illégalement 296,833 votes en valeur lors de l'assemblée de la "Federal Asbestos Co." au mois de février, car lui seul avait été autorisé, le 3 février dernier, par la compagnie, à disposer de ces votes.

Conséquemment, l'hon. juge Guérin a décidé que l'élection des candidats de M. Jacobs, au conseil d'administration, était illégale, parce que Jacob A. Jacobs n'avait aucun droit d'utiliser les votes conférés par les dites actions.

UNE LIMITE A LA VITESSE DES VEHICULES SUR LES PONTS

En vertu d'un nouveau règlement soumis au conseil par la commission administrative, les chevaux devront traverser au pas les ponts de la cité, et les automobiles ne devront pas y circuler à une vitesse excédant dix milles à l'heure.

La grève ne dérange pas notre service qui est toujours à votre disposition. C'est ce numéro-là

ST-LOUIS 678
que vous devez appeler tout de suite si vous désirez goûter au Pain de la Boulangerie

Brosseau
et constater qu'il est aussi bon pour vous que pour les milliers qui en mangent quotidiennement. Pain recommandé par les autorités médicales. Aucun n'est plus délicieux. Aucun n'est mieux cuit. Aucun n'est aussi hygiénique.

J. A. BROSSEAU, Ltée.
49 à 75, rue Boyer. Livraison partout.

Complets avec Pantalons longs pour Jeunes Garçons

Ces complets sont bien proportionnés et bien confectionnés dans tous les nouveaux modèles pour l'automne. Ils sont faits de bons tissus croisés et "worsteds", modèles coupés à la taille et ajustés, 2 ou 3 boutons. Vestes hautes. Pantalons bien finis, avec passe-cinture, poches sur les côtés, les hanches et poche pour la montre. Toutes grandeurs. **32.00 et 35.00**

Goodwin — Re-z-de-Chausse.

Goodwin's LIMITED

LA CITE SE VOIT OBLIGEE DE FAIRE ELLE-MEME LES TRAVAUX

Les soumissionnaires ayant offert une somme plus élevée que les estimés des ingénieurs de la cité, celle-ci se trouve dans l'obligation de faire le pavage de la rue Redpath.

Il est arrivé récemment, comme on a pu le lire dans notre journal, que la ville ait soumissionné pour des travaux municipaux, et que le prix qu'elle offrait s'élevait au-dessus de tous les autres. Un cas tout-à-fait contraire vient de se produire, et la ville qui n'avait pas soumissionné pour des travaux, se voit obligée de les accomplir, attendu que les soumissions reçues dépassent les estimés préparés par les ingénieurs de la cité.

Ce cas est celui des travaux de pavage de la rue Redpath, entre la rue Sherbrooke et les limites nord de la cité. Ce pavage doit se faire en bloc et en composition asphaltique, et le montant déterminé par la cité à cette fin est de \$21,720. Or, les deux soumissions reçues sont les suivantes: Sicily Asphaltum Paving Company, (granit) \$25,119.44; (brique) \$24,374.24; Quinlan, Robertson et Janin, Limited: \$24,504.00. C'est pourquoi, dans son rapport, M. Doucet, directeur du service des travaux publics a recommandé à la commission que la ville fasse elle-même les travaux, et ce rapport a été approuvé.

RAPPORT OFFICIEL DU C. P. R. SUR UN ACCIDENT

La compagnie du Pacifique Canadien a communiqué hier le rapport officiel suivant de l'accident survenu le jour même entre Stoncliffe et Adélar au cours duquel le convoi Imperial Limited s'est dérailé, causant la mort d'une personne.

"Le convoi No 2 Imperial Limited, allant vers l'est, déraila à 12 heures, 58 entre Stoncliffe et Adélar à 21 milles environ à l'ouest de Chalk River. Le wagon à bagages, les wagons de première et de seconde, le wagon-buffet et le pullman sautèrent de la voie ferrée.

Thomas Tooley, voyageur de East Campbellton, Québec, reçut de graves blessures à la tête dont il est mort subitement. M. Kaldupurk fut blessé au bras gauche et aux côtes.

Les autres voyageurs ne furent violemment secoués par le choc. L'accident eut lieu sur un rail sectionné. Une enquête en établira plus minutieusement la cause.

Le convoi No 8, Trans-Canada Limited, en destination de l'ouest, fit un détour de Sudbury à la gare régénératrice de Coldwater, et continua ensuite via Havelock jusqu'à Montréal.

Chas. G. de Lorimier
TEL. 481. EST 1584
Fleurs Naturelles et Artificielles.
250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL
(Près de l'Hotel)
Spécialité: Tribunaux, Foyers, Funérailles.

AUX IMPRIMEURS
UNE CHARGE EXCEPTIONNELLE

A VENDRE neuf racks pour caractères d'imprimerie, model Hamilton steel run de 40 cases chacun. Prix coûtant avant la guerre, cases comprises \$75.00 chaque. Toute offre raisonnable au comptant sera acceptée.

LA CIE D'IMPRIMERIE PERRAULT
73 Rue St-Jacques

Health Sanatorium, Reg'd
D. D. LEWIS
Osthéopathe et Chiropracteur
Bonne santé, Traitement hygiénique.
1246 rue Peel, près de l'Hotel Windsor.
Tel. 1. Up. 006.